

# LA SEMAINE AFRICAINE



lasemaineafricaine.info

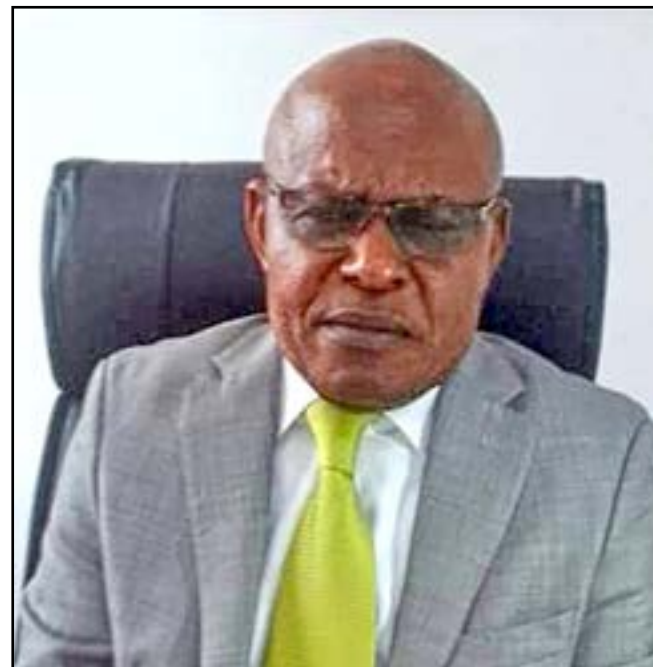
N° 4308 du Vendredi 14 Novembre 2025 - 74<sup>e</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -  
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

## COMMERCE

### Le Congo engagé dans la mise en œuvre de la ZLECAF

Le directeur général du commerce extérieur, Alain Bayeni, nous éclaire sur cet accord et présente l'intérêt que revêt ce marché commun africain pour le pays.

(P.11)



## CONFERENCE DES PAYS AFRICAINS PRODUCTEURS DE PETROLE

**Promouvoir le contenu local, pour maximiser la participation africaine dans l'industrie pétrolière et gazière**

Pages 2, 15 et 16

## 54<sup>e</sup> ASSEMBLEE PLENIERE DE LA CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

**Les conférences ont nourri les assises**



Les participants posant avec les évêques (P.9)

## NECROLOGIE

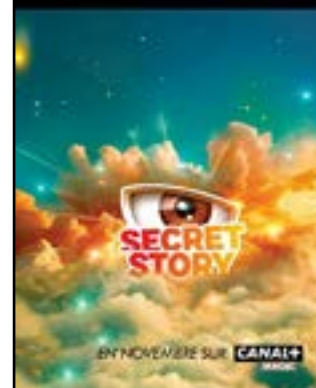


Les ressortissants de Kiboué-Baratier ont la profonde douleur d'annoncer le décès, lundi 10 novembre 2025, de leur frère Jean Marie Samuel OUEBABIO (ya Samy), survenu après une longue hospitalisation à la clinique Ariel de Kinshasa.

## EDITORIAL

**Faire ou faire semblant ?**

CANAL+



LES CADEAUX SONT DEJA LA !

LE DECODEUR HD  
**1 000** F. CFA TTC  
A PARTIR DE 2 MOIS  
D'ABONNEMENT A 30 000 F. CFA  
REMARQUE: 20000 F. CFA + 10 000 F. CFA

REABONNEZ-VOUS  
**15 JOURS OFFERTS\*\***  
A TOUTES LES CHAINES  
+ DSTV ENGLISH PLUS

92.92  
CANAL+ CONGO

CONFÉRENCE DES PAYS AFRICAINS PRODUCTEURS DE PÉTROLE

## Promouvoir le contenu local, pour maximiser la participation africaine dans l'industrie pétrolière et gazière

Brazzaville a accueilli du 4 au 7 novembre 2025, la 4<sup>e</sup> Conférence africaine dédiée au contenu local sur le thème: «Améliorer l'approvisionnement local en biens et services de qualité, un levier stratégique pour maximiser la participation africaine dans l'industrie pétrolière et gazière».

La cérémonie d'ouverture, placée sous le patronage du premier ministre, Anatole Collinet Makosso, représentant le président de la République du Congo, s'est déroulée en présence de plusieurs autorités africaines des secteurs du pétrole et du gaz, des représentants des sociétés pétrolières et gazières nationales et du continent...

local tel que défini par le code des hydrocarbures du Congo vise à faire en sorte que chaque baril extrait contribue à créer de la richesse, du savoir-faire et de l'emploi sur le continent. C'est sous l'impulsion du président Denis Sassou Nguesso que le Congo a fait du contenu local un axe prioritaire de sa politique énergétique et industrielle», a-t-il dit, en relevant que



Le premier ministre Anatole Collinet Makosso libérant son allocution d'ouverture

périté, le renforcement du contenu local dans l'industrie pétrolière et gazière reste l'une des voies les plus sûres vers le développement durable. «Notre pays travaille aujourd'hui pour un élargissement du contenu local à d'autres secteurs clés de l'économie nationale, car, pour le Gouvernement, l'intégration du contenu local à nos politiques n'est pas une option, c'est une condition incontournable qui garantit l'impact durable de tout projet sur nos économies et nos communautés. C'est le levier essentiel pour la croissance et pour l'emploi», a déclaré Anatole Collinet Makosso. Louant les résultats enregistrés par l'APPO, le Premier ministre a annoncé la tenue courant le premier semestre 2026



Les participants suivant l'allocution du premier ministre



Après la cérémonie d'ouverture



Bruno Jean Richard Itoua, président de l'APPO, visitant un stand

Représentant le directeur général de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), le secrétaire général Sébastien Poaty a rappelé que le développement du contenu local n'est plus une simple orientation politique, c'est désormais une exigence de souveraineté, un instrument de croissance et un impératif de justice économique. «Le contenu

la SNPC veille à ce que chaque projet industriel privilégie les entreprises et les artisans nationaux. Une façon de renforcer ainsi le tissu économique local et l'inclusion sociale. Bruno Jean Richard Itoua, président sortant de l'Organisation des pays producteurs de pétrole africains (APPO), a, au nom de cette institution continentale, exprimé sa gratitude au

président Denis Sassou Nguesso pour avoir accepté de parrainer cette réunion. Il a saisi cette tribune pour énumérer quelques réalisations de l'APPO, en l'occurrence l'érection du siège de l'organisation à Brazzaville qui est pratiquement à la phase terminale; une réforme, la création d'une Banque africaine de l'énergie. «L'APPO est de plus en plus visible et fait

partie désormais des institutions énergétiques mondiales respectées. Nous sommes heureux de voir, aujourd'hui, que le défi du financement tend vers son accomplissement: c'est la Banque africaine de l'énergie», s'est réjoui Bruno J. Richard Itoua. Ouvrant les travaux, le premier ministre Anatole Collinet Makosso a indiqué que le Congo est fier de contri-

buer à l'accomplissement des missions assignées à l'APPO et a réaffirmé l'engagement du pays à soutenir les initiatives de cette institution continentale, en particulier celles visant à renforcer le contenu local; à promouvoir le commerce intra africain de l'énergie et à développer les technologies et les capacités humaines locales. Véritable moteur de pros-

«d'un premier Sommet des Chefs d'Etat de l'APPO» à Brazzaville.

A noter qu'en marge de cette 4<sup>e</sup> Conférence africaine sur le contenu local, l'APPO a désigné un nouveau secrétaire général, l'Algérien Farid Ghezali pour un mandat de trois ans.

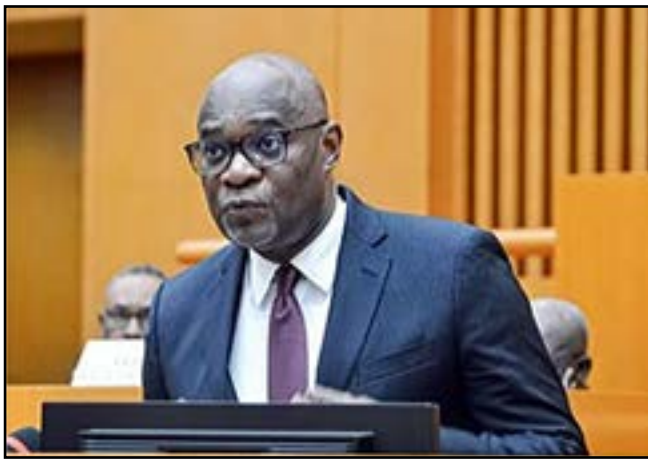
PARLEMENT

# Christian Yoka a présenté le projet de loi de finances exercice 2026

Le ministre des Finances, du budget et du portefeuille public, Christian Yoka, a présenté devant les deux chambres du Parlement, jeudi 30 octobre 2025, le projet de loi de finances exercice 2026. Il est élaboré sur la base des orientations du cadre budgétaire à moyen terme 2025-2028 et vise à consolider les équilibres macroéconomiques. L'un de ses objectifs est de dynamiser la croissance.

La loi de finances 2026 prévoit de réintégrer dans le budget général de l'Etat, les ressources de certains fonds et structures dont les affectations ne remplissent pas les critères légaux des comptes spéciaux du trésor ou des budgets annexes. Les entités ne disposant pas de l'autonomie financière de gestion verront leurs ressources désormais rattachées au budget général à travers la nomenclature des transferts courants ou en capital. Il s'inscrit dans une dynamique de conscientisation des principes fondamentaux de gestion des finances publiques, notamment l'universalité budgétaire, l'unicité de caisse, la transparence et l'efficacité de l'allocation des ressources publiques. Ce projet de loi de finances est basé sur les hypothèses suivantes: une production pétrolière estimée à 105,0

millions de barils; le prix du brut congolais établi à 60 dollars; le taux de change pour 1 dollar égal à 550 FCfa; une production du gaz projetée à 1.829.324 SM3; le prix de gaz à la CEC à 129 USD/ SM3; le prix du gaz livré exporté (GNL) à 0,252 USD/SM3. La production gazière: GNL (137. 812.429 millions de BTU), GPL Wing Wah (334 800 tonnes), Gaz CEC (985.000 KSM3) et le Gaz CED (65.700 KSM3). Au plan budgétaire, les ressources se situent à 2 501,4 milliards de francs Cfa, les dépenses budgétaires s'établissent à 2 270, 167 milliards de franc Cfa. Il se dégage un solde budgétaire excédentaire de 280, 373 milliards de francs Cfa. S'agissant de la trésorerie, les hypothèses se déclinent de la manière suivante: les ressources de trésorerie (548,885 FCFA), les charges



Christian Yoka

de trésorerie (1 470,7 milliards de francs Cfa. Il en résulte un déficit de trésorerie de 921,867 milliards de FCFA particulièrement financé par l'excédent budgétaire de 234 224 milliards de FCFA. Il subsiste un gap de financement de 641 495 milliards de francs Cfa, qui sera couvert par diverses sources de financement. Il convient de relever que, si l'application des nouvelles mesures inhérentes à l'impôt sur les sociétés ne présente aucune objection, celles relatives à l'impôt sur les salaires ne pourraient être mises en œuvre qu'après une période transitoire

nécessaire à la réalisation des études devant permettre de mesurer son impact sur les assujettis ainsi qu'à l'implémentation de ces mesures. A noter qu'en 2026, le Congo projette une croissance de 3,6% contre 3,1% en 2025. Cette progression sera portée par le secteur hors pétrole dont la croissance devrait atteindre 4,2%, tandis que le secteur pétrolier contribuerait pour 1,2%. L'inflation est attendue à 3,0% à la norme communautaire.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COMMEMORATION

## Le jour de l'unité du peuple célébré à la Maison russe

La Russie a célébré le 4 novembre 2025, le jour de l'unité nationale ou jour de l'unité du peuple, une fête qui symbolise la cohésion et la force du pays. Au Congo, cette commémoration a rassemblé à la Maison russe, autour d'Iliase Iskandarov, ambassadeur de la Fédération de Russie en République du Congo; de Mme Maria Albertovna Fakhrtudinova, directrice de la Maison russe; les communautés russes et congolaises.

Le jour de l'Unité nationale était célébré au temps de l'Empire russe jusqu'en 1917 et est redevenu en 2005 une fête de la fédération de Russie pour commémorer la révolte populaire qui expulsa de Moscou en novembre 1612 les forces d'occupation polono-lituanien, marquant la fin du temps des troubles et des interventions étrangères en Russie lors de la guerre polono-russe (1605-1618). Cette fête célèbre le peuple russe qui, au-delà des différences sociales, s'unit pour protéger la Russie même en l'absence d'un tsar ou d'un patriarche fort à sa tête. Dès 1613, le tsar Michel 1<sup>er</sup> de Russie institua une fête en l'honneur du «jour de la libération de Moscou des envahisseurs polonais». Cette fête fut abandonnée en 1917 pour être remplacée par les commémorations de la révolution. Elle a été rétablie comme fête officielle et jour férié par une loi fédérale le 29 décembre 2004 et à nouveau célébrée à partir de 2005.

Pour Mme Maria Albertovna Fakhrtudinova, la Russie est riche de ses différents peuples, ses langues et cultures, «mais nous sommes des Russes et unis. Ce qui fait de la Russie, le plus grand pays au monde en terme de superficie», a-t-elle déclaré, précisant qu'il est nécessaire de fêter cette fête ensemble avec le peuple congolais dont le pays est



Iliase Iskandarov

renforcer l'amitié et la coopération gagnant-gagnant entre les deux pays et les deux peuples.

du club international d'experts GlobUs. Son fondateur, Andreï Gromov, a souligné l'importance de célébrer cette Journée loin de la patrie. «Nous avons été très heureux aujourd'hui de nous sentir chez nous, dans cette atmosphère d'unité qui régnait entre nos compatriotes. Grâce à la direction de la Maison Russe, à l'ambassade, nous avons ressenti cette même atmosphère d'unité entre les représentants de diverses organisations, entre différentes personnes. C'est ce qui nous unit et nous rend plus forts. Il est important que nous soyons les continuateurs des traditions et que nous nous souvenions des fêtes qui ont



Pendant la commémoration

riche de ses cultures, coutumes et ethnies. M. Iliase Iskandarov a appelé ses concitoyens et les citoyens congolais à préserver la solidarité, l'unité et la paix civile dans leurs pays et à

Il a remercié le Président congolais et son Gouvernement pour les efforts visant à faire avancer le partenariat entre le Congo et la Russie. A noter que cet événement a été organisé avec le soutien

des racines riches. Nous honorons ce riche héritage que nos ancêtres nous ont laissé», a-t-il déclaré.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

## Faire ou faire semblant ?

Enfin, notre Afrique montre où sa classe politique voulait véritablement en venir : à la dictature généralisée ! Nous avons accompagné l'écroulement en Occident du Mur de Berlin ; organisé des conférences nationales ruineuses et parfois interminables ; tenu des élections à coups de milliards ; contesté leurs résultats ; nous avons fait des guerres et chassé du pouvoir des dirigeants naguère inamovibles ; nous avons joué le jeu quand les institutions financières internationales nous intimaient l'ordre de faire comme les autres et de suivre le tracé des habitudes passées. Silencieux ou bruyants, nous ne taisions qu'une seule vérité : la nôtre. Aujourd'hui, avec le recul, nous dégageons une éclaircie autour d'une véritable volonté africaine. Voulons-nous de la démocratie ? Voulons-nous engager nos pays sur la voie de la prospérité et du bonheur de tous ? Répondre par l'affirmative passe mal. Parce que, comment pourrions-nous justifier les prédations voraces de nos propres ressources par nos propres dignitaires ? A un petit montant, on peut plaider l'erreur. En une seule fois, on peut feindre de ne pas savoir ou d'oublier... Mais lorsque des montagnes de millions sont engloutis dans des opérations somptuaires ; que des monceaux sont orientés vers des destinations inconnues, comment convaincre de notre sérieux ? Nous sommes de tous les sommets, de tous les foras, de toutes les conférences où nous sommes parfois applaudis : à la fin, que nous reste-t-il qui convainque de notre aspiration à une dignité pour sauver nos peuples ? Ou de notre détermination à défendre ceux-ci quand sont sollicitées nos capacités de dirigeants ? L'Afrique est vraiment malade d'elle-même ! Finalement s'épuiser à clamer que nous voulons la démocratie ; que celle-ci est le meilleur régime pour notre développement, c'est du pipeau ! Dans notre sous-région, nous venons d'organiser des élections. Le vainqueur a gagné pour la 8<sup>ème</sup> fois. A Djibouti, le président a repoussé l'âge légal pour être président. En Côte d'Ivoire, la victoire échoit pour la 4<sup>ème</sup> fois à celui qui n'en voulait pas : rien n'est interdit à qui veut se maintenir au pouvoir. Il suffit de faire semblant et de gagner des années de puissance.

Albert S. MIANZOUKOUTA

ASSEMBLEE NATIONALE

## Tat Tienne Louembé chez Isidore Mvouba



Tat Tienne Louembé et Isidore Mvouba

Le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, a reçu en audience, le 5 novembre 2025 à Brazzaville, le représentant en chef pour l'Europe et les organisations internationales de l'Association internationale des marques (INTA), dont le bureau est à Bruxelles, en Belgique.

Tat Tienne Louembé, qui n'est pas à sa première visite, a commencé par présenter son association dont le siège est à New York, aux Etats-Unis. Elle possède des antennes à travers le monde, dont celle de Bruxelles qu'il dirige, et qui a une ouverture sur l'Afrique et les organisations internationales. Tat Tienne Louembé a axé son intervention sur la lutte contre les faux médicaments. «Le Parlement vote les lois et pour s'assurer que les lois sont votées en bonne et due forme, nous pensons contribuer à la sensibilisation des parlementaires qui sont plus près des populations. Nous allons contribuer à la mise en œuvre d'un groupe qui comprendra plusieurs députés qui discuteront des questions de propriété intellectuelle. Le président de l'Assemblée nationale nous a donné son accord pour nous permettre d'aller de l'avant, non seulement dans la sensibilisation, mais également dans l'élaboration des projets de loi», a-t-il déclaré.

KAUD

DOLISIE

# Maixent Raoul Ominga et Rémy Ayayos Ikounga, citoyens d'honneur!

Respectivement directeur de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) et colonel-major des Forces armées congolaises (FAC), par ailleurs président d'honneur du célèbre club de football A.C. Léopards de Dolisie, Maixent Raoul Ominga et Rémy Ayayos Ikounga ont été élevés au rang de citoyens d'honneur de la troisième ville du Congo. Ceci est le résultat de deux délibérations prises à l'issue des travaux de la deuxième session extraordinaire dite «administrative» du conseil municipal de Dolisie, tenus du 21 au 23 octobre 2025.

La rencontre s'est déroulée dans un climat de paix et de sérénité. Elle était placée sous la houlette de Félicien Dieudonné Nzahou, vice-maire de la ville. La majorité des élus locaux de la capitale de l'or vert y ont pris part. Les deux délibérations portant élévation comme citoyens d'honneur de la ville de Dolisie de MM. Maixent Raoul Ominga et Rémy Ayayos Ikounga ont été adoptées à l'unanimité. Les deux autres, concer-



Jonathan Bangola

nant la débaptisation des lycées Simon Pierre Kikounga-Ngot et Dolisie 3 ont fait l'objet d'un renvoi à une session administrative ultérieure pour complément d'informations. Au cours de cette rencontre, il a été aussi évoqué le projet de construction de la future agence de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) et du gymnase multidisciplinaire de Mangandzi. «Nous avons pris la bonne décision, celle d'élever certaines personnalités à la citoyenneté d'honneur afin que celles-ci accompagnent la commune dans les préoccupations de doter la ville d'un plan de dé-

veloppement urbain, d'un schéma directeur qui tienne compte de l'extension de nos limites actuelles à gérer les défis de la gouvernance locale à travers des solutions aux questions telles que le ramassage des ordures et leur valorisation, l'éclairage public, l'adduction en eau potable, le curage des rivières, les canalisations, la construction d'ouvrages et de bâtiments, le soutien aux organisations de la société civile locale, etc.», a déclaré le secrétaire du bureau exécutif du Conseil municipal, Jonathan Bangola.

Equateur Denis  
NGUIMBI

## MAITRE NOEL MOUNTOU NOTAIRE

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau, à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU, Centre-ville, Tél: (242) 06.660.81.10 ; E-Mail : noelmountounotaire1@gmail.com

### «CFAO MOBILITY CONGO»

Société Anonyme avec Conseil d'Administration  
CAPITAL : 3.660.160.000 FRANCS CFA  
Siège social : Boulevard Denis Sassou Nguesso; B.P : 247  
BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO

## INSERTION LEGALE

Par actes en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du quatorze août deux mil vingt-cinq, enregistrés le trois septembre de la même année, Folio 168/12 n°2553 et Folio 168/15 n°2556, le Notaire soussigné a reçu en dépôt le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société CFAO MOBILITY CONGO SA, dont le siège social est situé à Brazzaville, Boulevard Denis Sassou Nguesso. Aux termes desdits procès-verbaux, l'Assemblée a :

- Approuvé le rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 Décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés, les états financiers de synthèse de cet exercice, à savoir le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes ;
- Approuvé la proposition du conseil d'administration et a décidé d'affecter les états de synthèse ;
- Déclaré approuver les conclusions du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article 438 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique et les conventions qui y sont mentionnées ;
- Décidé de ratifier la nomination de Monsieur Thomas PELLETIER, en qualité d'administrateur pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31

Décembre 2028 ;

- Décidé sur proposition du Conseil d'Administration de nommer :
- Monsieur Sylvain MBOUSSA, Expert-comptable agréé CEMAC n°209, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 ; et
- Le cabinet SOCEC, agréé CEMAC SEC 058, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 ;
- Donné tous pouvoirs aux porteurs d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications prescrits par la loi relative à l'ensemble des résolutions prises dans le cadre de la présente assemblée.

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquente a été faite le 24 Septembre 2025 sous le n°CG-BZV-01-2025-M-14104.

Pour avis  
Maître Noël MOUNTOU  
NOTAIRE

## CATHOLIC RELIEF SERVICES – GAVI (ALLIANCE MONDIALE POUR LES VACCINS ET L'IMMUNISATION)

# Clôture du projet GAVI: tenue d'une rencontre entre CRS et le bailleur GAVI sur le bilan et les perspectives du programme de vaccination.



Dans le cadre de la clôture officielle des projets de soutien à la vaccination de routine et à l'identification des enfants "zéro-dose" (enfant n'ayant reçu aucune vaccination depuis sa naissance) et "sous-vaccinés" dans cinq départements prioritaires de la République du Congo, Catholic Relief Services (CRS) a accueilli une mission de haut niveau de GAVI, l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation.

La visite, tenue le vendredi 7 octobre 2025 au siège de CRS à Brazzaville, avait pour objectif de faire le bilan des principales réalisations du projet mis en œuvre de janvier 2024 à novembre 2025, et d'explorer les perspectives de pérennisation des acquis. La délégation de GAVI, conduite par M. Martin Morand, Responsable pays Ghana et République du Congo, comprenait également la Cheffe de Programme GAVI au Congo et le Point focal GAVI national. Ils ont été reçus par le Dr Alemayehu Gebremariam, Représentant résident de CRS au Congo, entouré de l'équipe de direction des programmes et projets GAVI et Fonds mondial ainsi que plusieurs cadres techniques et opérationnels. Au cours de cette rencontre, CRS a pu partager les résultats clés obtenus lors de la réalisation du projet, dans un

contexte marqué par de nombreux défis, parmi lesquels: la persistance des enfants "zéro-dose" et "sous vaccinés" ou encore la survenue de l'épidémie de rougeole. Malgré tous ces défis, le projet a pu aboutir à des résultats encourageants grâce à la mise en œuvre des stratégies avancées et mobiles ayant permis de vacciner près de 80% d'enfants "zéro-dose" sur la cible de 12.000 enfants (d'après les résultats provisoires en attendant la compilation des données finales), contribuant ainsi à l'amélioration de la couverture vaccinale dans les départements couverts par le projet (Brazzaville, Pointe-Noire, Plateaux, Sangha et Likouala). D'autres réalisations majeures du projet ont été reconnues et saluées, telles que:

- Le renforcement des capacités institutionnelles du Programme Élargi de Vaccination (PEV),
- La digitalisation de la recherche des enfants "zéro



De gauche à droite le Représentant Résident de CRS et le Responsable Pays Ghana et République du Congo chez GAVI

-dose" et "sous-vaccinés" à l'aide de la plateforme DIGIT+, cette approche innovante de cartographie numérique permet de géolocaliser les enfants selon leur statut vaccinal, facilitant ainsi la planification ciblée des interventions de rattrapage par les équipes de santé.

- Les campagnes de sensibilisation à travers la diffusion des spots radiophoniques sur la vaccination de routine en trois langues locales (lingala, Kituba et Français), menées dans les départements couverts par le projet.

Dans la suite des échanges, les discussions se sont orientées vers l'exploration des pistes de

collaboration avec les projets Fonds mondial avec la perspective de cogestion des Unités de Gestion des Programmes (UGP) GAVI avec le 8<sup>e</sup> Cycle des Subventions fonds mondial (GC8 2027-2029) pour les composantes Paludisme et Renforcement du Système de Santé (RSS). Les échanges se sont achevés sur une note de satisfaction mutuelle, et les deux parties ont insisté sur la nécessité de capitaliser les bonnes pratiques et de poursuivre la digitalisation de la recherche des enfants "zéro-dose", afin de garantir la durabilité des acquis du programme.



Photo de famille des participants à la rencontre

Une session officielle de clôture du projet est prévue dans les prochaines semaines pour présenter les résultats consolidés, les leçons apprises et les recommandations en faveur du renforcement du PEV. À travers le projet GAVI, CRS a contribué activement à la réduction du nombre d'enfants sous-vaccinés, renforçant ainsi la résilience du système de santé congolais.

L'équipe de rédaction  
de CRS

MOUVEMENT DES JEUNES PRESIDENTIELS

# «La sécurité des Congolais ne doit pas être un sujet de division politique»

Le président du Mouvement des jeunes présidentiels, Donald Mobobola, a tenu une conférence de presse le vendredi 7 novembre 2025, sur le thème: «Analyse de l'environnement sociopolitique national et perspectives du parti MJP». Il a salué les efforts des autorités dans la lutte contre le banditisme, en particulier la traque des «Bébés noirs» et des «Kulunas».

Donald Mobobola a encouragé les actions de la Direction générale de la sécurité présidentielle (DGSP) dans la lutte contre l'insécurité à Brazzaville et à Pointe-Noire. «Nos concitoyens peuvent vaquer librement à leurs occupations», a-t-il affirmé.

Il a exprimé la gratitude de son parti envers cette opération bénéfique pour la population. «Il n'y a pas si longtemps, de nombreuses voix, notamment au sein de l'opposition politique, dénonçaient l'incapacité de l'État face au phénomène du grand banditisme qui troublait la tranquillité des citoyens», a-t-il déclaré, invitant

ces opposants à soutenir cette initiative présidentielle plutôt qu'à la critiquer.

Pour lui, la sécurité des Congolais ne doit pas être un sujet de division politique, mais plutôt une cause nationale. «Au lieu de critiquer, sachons reconnaître. La lutte contre le banditisme est l'affaire de tous, et le soutien à nos forces de sécurité doit transcender les clivages politiques».

Tout en reconnaissant la pertinence de cette opération, il a formulé plusieurs recommandations pour assurer son bon déroulement, notamment l'interdiction de toute récupération politique de cette initiative



Donald Mobobola

afin d'éviter son utilisation à des fins partisans; la prévention des abus d'autorité et des règlements de comptes personnels; et l'identification rigoureuse des véritables délinquants pour éviter des erreurs d'interprétation et garantir que des innocents ne soient injustement inquiétés.

Le président du MJP a également loué les efforts de la SNPC qui, dans le cadre de sa responsabilité sociale, mène des actions en faveur du développement local, de la jeunesse et des infrastructures scolaires.

Concernant les perspectives de son parti, il a annoncé la prochaine réception d'une délégation officielle de la Fédération de Russie, ainsi que la tenue d'une session du bureau politique et du comité central. Il a réaffirmé l'engagement de son parti aux côtés de la majorité présidentielle. «Le MJP soutiendra sans réserve la candidature de Denis Sassou-Nguesso», a déclaré Donald Mobobola.

Pour lui, l'avenir du Congo se construit dans la paix, la stabilité et l'unité nationale.

Cyr Armel YABBAT-NGO

FAUNE SAUVAGE

## Renforcer la collaboration entre les acteurs d'une seule santé

Le ministère de l'Économie forestière, en collaboration avec la FAO et la Wildlife conservation society (WCS), a organisé un atelier le 4 novembre 2025. Il était consacré au renforcement de la collaboration entre les acteurs «Une seule santé» œuvrant pour les maladies zoonotiques, leur prévention et la surveillance de la santé faunique en République du Congo.

Cet atelier s'inscrit dans le cadre du programme de gestion durable de la faune sauvage (SWM), financé par l'Union européenne et cofinancé par le Fonds français pour l'environnement mondial et l'Agence française pour le développement. Son objectif principal était de consolider la collaboration entre les différents acteurs concernés par la surveillance, la détection et la réponse rapide aux maladies zoonotiques, conformément à l'approche intégrée «Une Seule Santé» (One Health), qui reconnaît l'interdépendance entre la santé humaine, animale et environnementale. Il a rassemblé des acteurs des domaines de la santé humaine, animale et environnementale, ainsi que des représentants de la société civile, des ONG, des institutions de recherche et des partenaires techniques et financiers.

Richard Malonga, directeur général du programme WCS-Congo, a rappelé la vision de son organisme, celui d'avoir un monde où la faune et la flore sauvage prospère, dans un environnement sain, mis en valeur par les humains, qui tirent profit de la diversité et de l'intégrité de la vie sur terre. «C'est en suivant cet engagement, que WCS travaille en partenariat avec le Gouvernement congolais depuis 1991 pour protéger la faune et la flore sauvage du

congolais, lesquelles doivent être au cœur des stratégies nationales de prévention.

Il a remercié l'Union européenne, ainsi que le Gouvernement congolais pour leur engagement aux côtés de la

économie forestière, a exprimé ses remerciements à l'endroit de la FAO et de la WCS pour les efforts consentis à l'organisation de cet atelier. Il a souligné l'importance de la lutte contre les zoonoses,



Photo de famille

Congo; grâce à la science, à la conservation et, à l'éducation par l'incitation du public à apprécier la nature», a expliqué Richard Malonga.

Il a rappelé les quatre principaux résultats attendus de cette rencontre, avant d'exhorter les participants à mettre leur expertise au service de l'atelier et à formuler des recommandations susceptibles de servir de cadre de gouvernance pour la surveillance de la santé de la faune.

«Au Congo, près de 70% du territoire est forestier, la gestion durable des écosystèmes et la surveillance sanitaire de la faune doivent être au cœur des stratégies de prévention», a déclaré le représentant de la FAO, M. Pissang Tchanganai Dademanao, soulignant l'importance d'une gestion durable des écosystèmes et de la surveillance sanitaire de la faune dans le contexte

FAO dans le cadre du projet SWM, tout en réaffirmant la disponibilité de son organisation à accompagner le Congo dans la mise en œuvre de l'approche Une seule santé, au service de la santé des populations, des animaux et des écosystèmes.

M. Pissang Tchanganai Dademanao a rappelé que la recrudescence des épidémies impose de renforcer les capacités locales en matière de prévention, de détection et de réponse. Expliquant le fondement du concept «Une Seule Santé», il a précisé qu'il repose sur un principe essentiel : la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes sont étroitement liées et indissociables.

Ouvrant les travaux, Roger Mbeté, conseiller à la faune et aux aires protégées, chargé des activités génératrices de revenus au ministère de

lesquelles constituent une menace sans précédent pour la santé publique, la sécurité et la croissance économique mondiale, tout en insistant sur la nécessité de mettre en place une surveillance intégrée des zoonoses et un suivi multisectoriel de la qualité sanitaire des aliments

À l'issue des échanges, les participants ont formulé les recommandations ci-après: le développement d'un plan d'action conjoint de surveillance et de prévention; l'intensification des campagnes de sensibilisation communautaire sur les risques zoonotiques; la prise en compte des résultats des quatre thématiques examinées dans l'élaboration d'une feuille de route en vue de renforcer la lutte contre les maladies zoonotiques.

Cyr Armel YABBAT-NGO

## COUP D'OEIL EN BIAIS

### Mazala-Nkombo en taxi-pirogue

Lorsqu'il pleut, il est difficile d'emprunter par voie routière une partie de l'avenue de l'Union africaine, appelée route Mazala-Nkombo Matari, à Brazzaville. En effet, le spectacle tant redouté des inondations a repris, entre l'arrêt Capitaine et l'arrêt Ferme. Des crevasses ont saucissonné ce tronçon; la route devient un véritable lac. La traversée se fait ainsi par d'autres moyens de transport comme la pirogue, comme le montrent des vidéos ayant fait le tour des réseaux sociaux à la suite des deux pluies diluviennes tombées la semaine passée sur la capitale congolaise. Des jeunes ont alors créé un nouveau concept, «Taxi-pirogue». Nombre d'usagers n'ayant pas le choix; ils sont obligés de l'emprunter en payant 150 francs CFA la traversée. Les clients retiennent leur souffle, risquant d'être renversés et de se noyer. On ne le dira jamais assez : les routes coûtent cher. Et si nous n'y prenons pas vraiment soin en effectuant des travaux d'assainissement, elles se dégraderont rapidement. Il a fallu ce spectacle d'une autre époque, en plein 21<sup>e</sup> siècle, dans un pays pétrolier, pour que la mairie y envoie des engins qui ont colmaté les brèches. «Une solution provisoire», a indiqué un cadre de la mairie.

### Il y a encore des surprises

Avec le Congo tout est possible. La situation financière du pays est préoccupante et sombre sous le poids d'une gestion jugée «opaque» et «irresponsable» des ressources publiques. Il n'empêche. Les autorités ont émis, après vingt ans d'absence, un emprunt sur les marchés financiers internationaux de 410 milliards de francs CFA. Un emprunt à un taux d'intérêt avoisinant les 10%, officiellement. Une source indique un taux de 13%, du fait de la perte totale de crédibilité du pays. Cette levée de fonds intervient à cinq mois de l'élection présidentielle. D'aucuns craignent que cet argent soit utilisé à des fins de visibilité politique, pour aller plus tranquillement en campagne électorale. D'autres ne voient pas la pertinence d'une telle opération. «On n'emprunte pas pour payer des dettes», selon un économiste. Le Gouvernement, lui, jure que cette somme lui servira à payer les dettes contractées auprès des opérateurs économiques qui ont investi chez nous mais aussi à payer des arriérés de pensions de retraites. Les authentiques opérateurs économiques et les pensionnés concernés rentreront bientôt dans leurs droits. Chiche !

### Les habitants de Massissia voient

#### leur environnement pollué par une usine

La population de Massissia, un quartier de l'arrondissement 8 Madibou, à Brazzaville, tire la sonnette d'alarme concernant l'usine Industrie du Congo (Induco). Cette usine émet chaque jour des fumées toxiques dans l'air, à proximité des habitations. C'est une pollution qui a des conséquences sur la santé et l'environnement, causant notamment des problèmes respiratoires et une détérioration de la qualité de l'air. L'usine est située au milieu du quartier. Les habitants s'inquiètent : ils respirent ces fumées et signalent une pollution sonore et des dégradations environnementales. Selon un témoignage, l'entreprise s'emploie aussi à une «extension sauvage», sans effectuer une étude d'impact sur l'environnement. Elle promet des indemnités «sans associer les autorités».

### Un stock de tramadol illicite

#### saisit et détruit à Bétou

Selon le journal en ligne Groupe Congo media, des ampoules injectables de tramadol ont été saisies et incinérées le samedi 24 octobre 2024 à Bétou, dans la Likouala. C'est la compagnie territoriale de la gendarmerie, qui a réalisé cette opération vers le port de cette localité. Elle a justifié cette action par le fait que ces médicaments n'ont pas fait l'objet de déclaration par leur propriétaire. «Ce qui a réveillé les soupçons sur l'usage qui devait en être fait», commente notre confrère.

### Transports défaillants

A Brazzaville comme à Pointe-Noire, les deux plus grandes villes du Congo, des bus continuent de racketter leurs passagers et de rallonger le temps de transports, sous l'œil impuissant de l'Etat. Pour se rendre chaque jour à son lieu de travail, au centre-ville par exemple, le fonctionnaire ou l'agent du secteur privé est obligé de payer 200 ou 250 francs CFA. En réalité, pour faire le trajet de Kintélé, dans le nord de la capitale, ou de Nganga Lingolo, dans le sud, il lui en coûte 600 francs CFA. Sur d'autres itinéraires, lorsque le parcours n'est pas fractionné, les voyageurs doivent s'acquitter de 200 francs CFA au lieu des 150 francs réglementaires. Il n'y pas de discussion possible. Ceux qui ne veulent pas payer les 50 francs supplémentaires ne montent pas à bord du bus. L'Etat semble ne pas se soucier de cette situation, alors que la colère gronde.

# Le Congo se dote d'un répertoire national des entreprises: un tournant stratégique pour l'économie

L'Institut National de la Statistique (INS) engage une réforme majeure du système statistique congolais avec le lancement imminent d'un répertoire national des entreprises. Cette réforme, soutenue



par la Banque mondiale dans le cadre du projet d'Harmonisation et Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre – Série de projet n°2 (HISWACA – SOP 2), vise à créer une base de données exhaustive, fiable et régulièrement actualisée sur les unités économiques opérant sur le territoire national.

## Un outil fondamental pour la planification économique

Le futur répertoire se présente comme une infrastructure statistique essentielle, recensant toutes les entreprises et établissements exerçant une activité économique légale et formelle. Il permettra à l'État de disposer d'indicateurs précis sur la structure, la démographie et la performance du tissu économique congolais, facilitant ainsi le suivi des politiques publiques et la prise de décisions éclairées.

Jusqu'à présent, la République du Congo ne dispose pas d'un registre statistique dynamique permettant de suivre la vie des entreprises — leurs créations, modifications ou cessations. Cette lacune



entrave la formulation de politiques économiques efficaces et la promotion d'un climat favorable à l'investissement.

## Une initiative multisectorielle portée par l'INS

Sous la tutelle du Ministère de l'Économie, du Plan et de l'Intégration régionale, l'INS pilote ce projet avec l'appui financier et technique de la Banque mondiale. Il s'inscrit dans la continuité du Recensement Général des Entreprises du Congo (REGECE) réalisé en 2020, qui avait jeté les bases d'un Système Intégré de Statistiques d'Entreprises (SISE).

La mise en œuvre de ce répertoire d'entreprises repose sur une collaboration étroite entre acteurs publics et privés : ministères sectoriels, Chambres de commerce, institutions financières, régions, BEAC, ainsi que des partenaires internationaux tels qu'AFRISTAT, l'INSEE (France) et la Banque mondiale.

## Des objectifs clairs, des résultats attendus

Le projet vise à établir un répertoire reconnu comme source officielle pour toutes les données économiques liées aux entreprises. Il prévoit la formation des cadres de l'INS, la collecte et la validation des données, ainsi que la mise en place technique de la base de données.



Sept phases structurent le projet sur une période de 76 jours, incluant :

- Une formation spécialisée à Nantes (France) pour quatre cadres de l'INS
- Des ateliers techniques
- La collecte des données
- La mise en place de la version initiale du répertoire
- L'intégration du répertoire dans le système TIGRE
- La mise à jour annuelle
- La publication officielle du premier répertoire national des entreprises du Congo

## Vers une gouvernance économique renforcée

Ce projet marque une avancée décisive dans la modernisation du système statistique congolais. Le répertoire national des entreprises deviendra un outil de référence pour les autorités, les investisseurs et les partenaires techniques, contribuant à une meilleure transparence économique, à une gouvernance plus efficace et à une compétitivité accrue du secteur privé.

En initiant cette réforme, l'INS réaffirme son rôle central dans la production de statistiques de qualité, au service du développement durable et de la transformation économique du Congo.

## CAMEROUN

## Investi président, Paul Biya en appelle à l'union

Le Président camerounais, Paul Biya, 92 ans, a prêté serment officiellement le 6 novembre 2025 pour un huitième mandat. Celui qui dirige le Cameroun depuis 1982 a été investi pour un nouveau septennat au cours d'une cérémonie à l'Assemblée nationale, à Yaoundé. Il a été proclamé vainqueur de la présidentielle du 12 octobre avec 53,66% des voix. Des résultats contestés par Issa Tchiroma Bakary, déclaré deuxième du scrutin et qui continue à revendiquer la victoire.

Après avoir prêté serment, Paul Biya a prononcé un discours d'investiture. Il a mentionné à deux reprises que ce nouveau mandat lui est confié par le peuple camerounais, mais aussi par la volonté de Dieu. Fort de ses 43 ans à la tête du pays, il en a appelé à l'union sacrée. Revenant sur le scrutin du 12 octobre et les manifestations de colère de la semaine précédente après la proclamation de sa victoire par le Conseil constitutionnel, Paul Biya a indexé l'at-



Paul Biya, prêté serment pour un 8<sup>e</sup> mandat

titude de politiciens qu'il a qualifié d'irresponsables, sans citer Issa Tchiroma Bakary. Concernant les violences qui ont émaillé les protestations, il a adressé ses condoléances aux victimes. Des acteurs de la société civile décomptent au moins 39 morts, mais il n'y a pas de bilan officiel. Pas un mot du Chef de l'Etat, en revanche, pour les personnes arrêtées qui sont plusieurs centaines. Félicitant le professionnalisme des Forces de défense et de sécurité, Paul Biya en a appelé au sens des responsabilités des

uns et des autres, ajoutant que : «Le Cameroun n'a pas besoin d'une crise post-électorale dont les conséquences pourraient être dramatiques. Je peux vous l'assurer l'ordre règnera». Quant à la profondeur des frustrations que le Président a dit mesurer, il a fait des annonces de projets en faveur des jeunes et des femmes pour ce nouveau septennat et un appel renouvelé à la démobilisation des groupes armés dans les régions anglophones et de l'Extrême-Nord.

Alain-Patrick MASSAMBA

## GABON

## Sylvia et Nouredin Bongo condamnés à vingt ans de prison par contumace

Nouredin Bongo, le fils du président déchu Ali Bongo, et son épouse Sylvia ont été condamnés à vingt ans de prison par contumace pour détournement de fonds publics. Installés à Londres, ils ne se sont pas présentés à l'audience, ainsi que leurs avocats. C'était, mardi 12 novembre 2025, à Libreville. Les récits de certains coaccusés et témoins ont révélé un système de captation de l'argent public au profit d'intérêts privés, se chiffrant en milliards de Francs CFA, d'après le réquisitoire du procureur général Eddy Minang. A la barre, certains d'entre eux ont dévoilé des sommes vertigineuses, en milliards de Francs CFA, issues des caisses publiques et utilisés à titre privé.

Jean Mexant Essa Assoumou, président de la Cour criminelle spécialisée, a suivi les réquisitions du ministère public et déclaré Sylvia Bongo, âgée de 62 ans, coupable «de recel et de détournement de fonds publics et de d'instigation aux faux». Cependant, Nouredin Bongo, âgé de 33 ans, «de détournement de deniers publics, de conclusion, d'usurpation des titres et de fonction, de blanchiment aggravé de capitaux et d'asso-



Sylvia Bongo

Nouredin Bongo

ciation de malfaiteurs».

Tous deux ont été condamnés à vingt ans de réclusion criminelle et 100 millions de Francs CFA d'amende. Au titre du préjudice financier subi par l'Etat gabonais constitué partie civile, la justice a aussi condamné Nouredin Bongo à payer plus de 1201 milliards de Francs CFA. Sylvia et Nouredin Bongo devront également payer ensemble 1000 milliards de Francs CFA à l'Etat gabonais au titre de préjudice moral. Nouredin Bongo a aussi été reconnu coupable de corruption active des membres du Centre gabonais des élections (CGE), la Commission électorale de 2023, pour leur avoir remis la somme de 500 millions de Francs CFA afin «d'obtenir

une décision favorable à son père», annoncé vainqueur de la Présidentielle avant d'être déposé.

Dix anciens proches collaborateurs de Bongo, pour la plupart arrêtés lors du coup d'Etat de 2023, comparaissent encore jusqu'à vendredi 14 novembre 2025. Ils sont accusés notamment de complicité de détournement de fonds publics, corruption active, concussion et usage de faux, association de malfaiteurs et blanchiment de capitaux. Sylvia et Nouredin Bongo qui possèdent la nationalité française ont déposé plainte pour torture devant la justice française.

Alain P. MASSAMBA

## JOURNEE NATIONALE DE L'ARBRE

## TotalEnergies EP Congo fait don de près de 300 plants à la mairie de Pointe-Noire

Dans le cadre de son ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 TotalEnergies EP Congo a poursuivi ses actions en faveur de la préservation de l'environnement. Le 6 novembre 2025, son directeur général, Éric Delattre, a remis près de 300 plants à la mairie de Pointe-Noire. C'était à la faveur de la 39<sup>e</sup> édition de la Journée nationale de l'arbre, une journée dédiée à la sensibilisation, à la protection de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique. La cérémonie, marquée par un geste symbolique de plantation, s'est déroulée en présence des autorités préfectorales, municipales, militaires et civiles de la ville.

La Journée nationale de l'arbre dans le département de Pointe-Noire a été un moment fort de solidarité et de mobilisation autour de la cause environnementale. Le préfet du département de Pointe-Noire, Pierre Cébert Iboko Onanga, a reçu officiellement les plants des mains du directeur général de TotalEnergies EP Congo, Éric Delattre, pour les remettre ensuite à la présidente du Conseil départemental et municipal, maire de la ville de Pointe-Noire, Evelyne Tchitchelle Moe Poaty. Les autorités locales ainsi que le directeur général de TotalEnergies EP Congo ont procédé à la plantation des arbres sur le premier site à la côte sauvage. Deux sites ont été sélectionnés par l'autorité préfectorale pouvant abriter 174 plants, dont 50 plants de cocotiers, des palmiers de la famille des Arécacées et 124 plants du terminalia mantaly, espèce d'arbre tropical de la famille des combretaceae. Des interlignes entre les plants sont de l'ordre de 7 mètres. Le second site, long de 0,5 hectares, au CEG Ngoyo A, devrait recevoir 50 plants de terminalia. Depuis sa création en 1984 par la loi n°062/84, cette journée vise à sensibiliser la population à l'importance des arbres et sur la lutte contre le déboisement et le changement climatique. Le directeur général de TotalEnergies EP Congo a souligné l'importance de ces initiatives, expliquant que

chaque arbre planté est un pas vers un avenir plus durable. Le préfet Pierre Cébert Iboko Onanga a également exprimé sa reconnaissance pour l'engagement de TotalEnergies et de toutes les



Le DG de TotalEnergies EP Congo remettant un échantillon du don au préfet de Pointe-Noire



Photo de famille des agents de TotalEnergies EP Congo autour de leur Directeur général.

parties prenantes dans ce combat pour la planète. Paul Galoy, directeur départemental de l'Economie forestière, a rappelé l'importance de cette journée en lien avec les objectifs du Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, et la Décennie des Nations-Unies pour l'Afforestation et le Reboisement. Il a aussi appelé la population à veiller sur la bonne croissance des plants qui deviendront une fierté pour tous.

### «Un collaborateur, un arbre»

Dans le but d'impliquer pleinement son personnel, la direction générale de TotalEnergies EP Congo a également offert des plants fruitiers et maraichers à ses collaborateurs avec le slogan: "un collaborateur, un arbre". 1700 plants ont été achetés auprès de la Société Nationale de Reboisement (SNR) pour permettre à chaque collaborateur d'accomplir son acte citoyen dans son milieu de vie. Cette remise de plants s'est effectuée sur les sites de TotalEnergies EP Congo, à savoir: Poincaré, Kilomètre 4, Base Industrielle, et Djeno.

Irène Kimpo, Chef de division HSSE chez TotalEnergies, a encouragé les collaborateurs à prendre soin de ces plants: «Lorsqu'on parle des plants, cela demande l'entretien et si l'on entretient nos plants, nous aurons des fruits. Apportons du soin à ces plants offerts par la compagnie pour que nous participions tous à la préservation de l'environnement», a-t-elle déclaré.

Ce geste a été très apprécié par les collaborateurs. «C'est un acte très louable, vu les dangers climatiques que connaît notre planète. Tout le monde s'est lancé dans cette bataille pour assurer la survie de notre planète. Planter un arbre chez soi a un impact positif, significatif pour notre environnement», a déclaré Roldy Toudissa, collaborateur TotalEnergies EP Congo.

A noter que le thème de cette 39<sup>e</sup> édition de la Journée nationale de l'arbre est «Un arbre, une forêt, une plantation pour un Congo florissant pendant la Décennie des Nations-Unies pour l'Afforestation et le reboisement».

LETTRE PASTORALE DE MGR BRICE ARMAND IBOMBO, EVÊQUE DE OUESSO

# «Qu'ils soient un» (Jn 17,11)

A tous les Prêtres, Personnes consacrées, Catéchistes,  
(Suite et fin)

Dans le même sens, il nous faut une clinique médicale, à l'instar de l'hôpital de Sembé ou d'autres centres de santé comme celui de Souanké, Pèkè et celui de Pokola. Tout cela doit être au centre de nos préoccupations et de nos projets pour doter notre diocèse de ces structures sociales utiles pour l'évangélisation en profondeur.

## Evangélisation et développement

27. Notre diocèse, comme Notre pays, est doté des atouts considérables pour le développement économique durable, car la nature dans sa générosité nous a fait don des forêts, des rivières, des terres fertiles. Toutes ces ressources naturelles constituent pour nous des atouts utiles pour un décollage économique. Il nous faut profiter de ce don de Dieu pour la diversification de l'économie de notre diocèse, par exemple en pratiquant l'agriculture, la pisciculture et l'élevage. Il nous faut aussi penser au redressement de notre centre agropastoral BOMOKO, gage de notre développement économique. Ici le devoir s'impose de penser aux unités de production ou aux autres sources de revenus en dehors des écoles. Car, la plupart des organismes et partenaires étrangers nous invitent déjà, comme avertissement, à

l'autofinancement ou à l'auto prise en charge. Par conséquent, nous sommes appelés, par prudence ou pour prévenir, à élaborer des projets dans ce sens.

## Témoignage de vie

28. La première forme de mission est le témoignage de vie. Les fidèles sont appelés à vivre leur foi de manière authentique et cohérente, en étant des témoins de l'amour de Dieu dans leurs familles, les lieux de travail, les écoles et leurs communautés. Le Concile Vatican II, dans Ad Gentes, souligne que «le témoignage de vie chrétienne et les œuvres accomplies dans un esprit de charité sont les premiers moyens de l'évangélisation» (AG n. 11). Le Catéchisme de l'Eglise catholique rappelle que «le témoignage de vie chrétienne est un puissant moyen d'évangélisation» (CEC n. 2044). Notre témoignage doit s'exprimer dans la charité, à partir des gestes concrets d'amour. A cet effet, encourage et j'invite tous et toutes à soutenir les initiatives de notre Caritas diocésaine, lieu par excellence de l'expression et du témoignage de notre foi chrétienne.

## Evangélisation directe

29. En plus du témoignage de

vie, les fidèles sont appelés à s'engager dans l'évangélisation directe, en annonçant explicitement l'Evangile et en invitant les autres à rencontrer le Christ. Cela peut se faire à travers des conversations personnelles, des groupes de prière, des missions paroissiales, des retraites spirituelles et des événements d'évangélisation. Le Concile Vatican II, dans Evangelii Nuntiandi, rappelle que «l'évangélisation est la mission essentielle de l'Eglise» (EN n. 14). Le pape François nous exhorte à être des évangélisateurs audacieux et créatifs: «L'Eglise doit être en sortie, une Eglise missionnaire qui va à la rencontre des autres» (Evangelii Gaudium, n. 24).

## Formation missionnaire

30. Pour être des évangélisateurs efficaces, les fidèles doivent être formés et équipés pour leur mission. Il est essentiel de mettre en place des programmes de formation missionnaire qui incluent des enseignements théologiques, des ateliers pratiques et des expériences de mission. Le Concile Vatican II, dans Ad Gentes, souligne l'importance de la formation missionnaire en disant: «Tous les fidèles doivent être formés à la mission, afin qu'ils puissent témoigner de l'Evangile dans le monde»

(AG, n. 36). Le Catéchisme de l'Eglise catholique rappelle que «la formation missionnaire est indispensable pour tous les fidèles» (CEC n. 849).

## Utilisation des médias et des nouvelles technologies

31. Chers prêtres, Personnes consacrées et fidèles laïcs, Dans le monde d'aujourd'hui, les médias et les nouvelles technologies offrent des opportunités uniques pour l'évangélisation. Les fidèles sont appelés à utiliser ces outils pour annoncer l'Evangile et toucher un public plus large. Cela inclut les réseaux sociaux, les sites web, les blogs et autres. Le Concile Vatican II, dans Inter Mirifica, encourage l'utilisation des médias dans l'évangélisation: «Les moyens de communication sociale doivent être utilisés pour annoncer l'Evangile et promouvoir les valeurs chrétiennes» (IM n. 3). A ce propos, le Pape François affirme: «Internet peut offrir des possibilités accrues de rencontre et de solidarité entre tous, et c'est une bonne chose, c'est un don de Dieu» (Message pour la 48e Journée mondiale des communications sociales, 2014). Pour ce faire, je vous exhorte de soutenir la radio Maria, l'unique radio au service pastoral de notre diocèse. Il est important de rappeler que les médias doivent être utilisés

à bon escient et de manière responsable. Il sied cependant de résister à la tentation de les utiliser pour se détruire et pour nous salir les uns des autres. Au contraire, ils doivent servir à construire des ponts, à promouvoir la dignité humaine et à diffuser des messages de paix. Collaboration avec d'autres communautés chrétiennes 32. L'évangélisation doit également se faire en collaboration avec d'autres communautés chrétiennes, en dialoguant avec des frères et sœurs des autres églises. Notre diocèse se trouve géographiquement dans une zone de frontières avec d'autres pays. Cette position est un atout pour créer des jumelages avec des diocèses voisins, dans un véritable esprit d'ouverture et d'unité, comme le veut notre devise épiscopale. L'unité des chrétiens est un témoignage puissant de l'amour de Dieu et un signe de crédibilité pour la mission de l'Eglise. Le Concile Vatican II, dans Unitatis Redintegratio, rappelle que «la restauration de l'unité entre tous les chrétiens est l'une des principales préoccupations du saint Concile œcuménique de Vatican II» (UR n. 1). Le pape François nous exhorte à travailler ensemble pour l'évangélisation: «L'unité prévaut sur le conflit» (Evangelii Gaudium, n. 226).

Conclusion: bâtir ensemble une Eglise unie et missionnaire 33. Chers frères Prêtres, Personnes consacrées et fidèles laïcs, Au terme de notre session pastorale et de cette lettre

pastorale, la première de mon épiscopat, je voudrais vous remercier toutes et tous, pour l'accueil chaleureux et pour les premières marques d'estime à mon égard. De mon côté, je vous ré-exprime ma joie d'être avec vous et parmi vous, ma disponibilité de travailler ensemble, chacun avec ses qualités, compétences et mérites, pour le bien de notre diocèse et pour la gloire de Dieu. Pour ce faire, je compte sur chacun de vous: prêtres, religieux et religieuses, fidèles laïcs, enfants, jeunes et adultes. Tous, protagonistes, pour la relance de l'action missionnaire dans notre diocèse, c'est-à-dire, dans tout le département de la Sangha. Le Christ nous appelle à bâtir une Eglise unie, joyeuse et missionnaire, c'est-à-dire une Eglise qui prie, qui enseigne, qui sert et qui témoigne. Une Eglise où l'évêque, les prêtres, les consacrés et les laïcs marchent ensemble, dans un véritable esprit d'unité, comme dit le psalmiste: «Qu'il est bon et beau pour des frères de vivre ensemble» (Ps 133). Que le Seigneur soutienne et bénisse nos projets, que l'Esprit Saint nous guide, que le Christ nous donne la force d'unir, d'aimer, de servir et de témoigner et que Marie, Mère de l'unité, nous accompagne et intercède pour notre diocèse.

Donné à Ouessou,  
le 21 septembre 2025

Mgr Brice Armand IBOMBO  
Evêque de Ouessou

## OFFICE NOTARIAL

Norbert Diétrich M'FOUTOU

B.P. 5407 Tél. 05 043 18 88 / 05 559 13 59

Email mfoutounorbert@gmail.com Pointe-Noire République du Congo

## PHARMACIE DU PALAIS

### SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Au Capital de Francs CFA: Cent Quatre-Vingt-Douze Millions (192.000.000)

Siège social: Pointe-Noire Ex Immeuble Air Afrique, B.P.: 726

R.C.C.M. CG-PNR-01-2002-B12-01024 (Anciens n°02 B 1994; CG/PNR/16 B 1024)

Suivant Acte sous signatures privées portant Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Mixte des Associés de la société dénommée PHARMACIE DU PALAIS en date du 22 juin 2024, reçu par Maître Norbert Diétrich M'FOUTOU, Notaire à Pointe-Noire, conformément à l'Acte Uniforme du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), la "PHARMACIE DU PALAIS", Société à Responsabilité Limitée ayant les caractéristiques principales suivantes:

**Dénomination:** PHARMACIE DU PALAIS SARL;

**Siège Social:** Pointe-Noire Ex Immeuble Air Afrique, B.P.: 726;

**Durée:** 99 années à compter de son immatriculation au RCCM;

**Capital social:** Cent Quatre-Vingt-Douze Millions Cinquante Millions (192.000.000) F.CFA.

**Objet social principal:**

- L'importation; la préparation, la fabrication et la vente en détail de produits pharmaceutiques, ainsi que tous autres objets vendus en pharmacie.

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à objet ci-dessus, et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, le tout pour son propre compte ou pour le compte des tiers.

La PHARMACIE DU PALAIS est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le n° **GG-PNR-01-2002-B 12-01024** et a pour Gérant Monsieur **Rigobert BIAKOLO**.

Aux termes dudit Procès-Verbal, la "PHARMACIE DU PALAIS" société à Responsabilité Limitée, a pris les décisions suivantes:

1- En assemblée Générale Ordinaire:

- Approbation du Rapport de la Gérance et des Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023;

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes;

2- En Assemblée Générale Extraordinaire:

- Augmentation du Capital social et de la réserve légale;

- Modification des statuts suite à l'augmentation du capital social;

- Mise à jour des Statuts.

**Accusé de Dépôt:** A été entrepris le vingt-six août deux mille vingt-cinq au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, enregistré sous le numéro **CG-PNR-01-2025-M-06420**.

Pour Insertion Légale

Maître Norbert Diétrich M'FOUTOU  
NOTAIRE

## Fidafrica Conseil Fiscal

### DRILLSHIP ALONISSOS OWNERS LIMITED

Succursale congolaise de la Société Drillship Alonissos Owners Limited

Société par actions de droit des Bermudes

Au capital social de 12.000 USD

Adresse du siège: Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12

RCCM: CG-PNR-01-2015-B21-00706

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique de la société en date du 27 novembre 2024, reçu au rang des minutes de Maître Noël MOUNTOU, Notaire à Pointe-Noire, le 23 juin 2025, sous le numéro de répertoire 273/MN/025, enregistré le 22 octobre 2025 à Pointe-Noire, Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Loandjili, sous le numéro 2672, folio 194/21, l'Actionnaire unique a notamment décidé de - la radiation de la société aux îles Caïmans et sa ré immatriculation dans la juridiction des Bermudes à l'adresse suivante: Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermudes;

- le changement de dénomination sociale de la société passant de «Drillship Alonissos Owners Inc.» en «Drillship Alonissos Owners Limited».

L'inscription modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été constatée sous le numéro CG-PNR-01-2025-M-06830.

Pour avis,  
Le Directeur Général.

## Fidafrica Conseil Fiscal

### SEDCO FOREX INTERNATIONAL INC

### AVIS DE FERMETURE DE LA SUCCURSALE

Aux termes du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 novembre 2023, reçu au rang des minutes de Maître Noël MOUNTOU, Notaire à Pointe-Noire, le 23 juin 2025, sous le numéro de répertoire 260/MN/025, enregistré le 10 octobre 2025 à Pointe-Noire, Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Loandjili, sous le numéro 2459, folio 186/6, aux termes duquel il a été décidé à l'unanimité la fermeture de la succursale **SEDCO FOREX INTERNATIONAL INC.** en République du Congo à compter de la date de sa décision, sous réserve qu'à l'issue du délai de trente (30) jours à compter de la publication de l'avis de fermeture ou, en cas d'oppositions, que celles-ci aient été rejetées ou que le remboursement de créances ait été effectué ou les garanties constituées conformément aux dispositions de l'article 201 alinéa 4 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

Pour avis,  
Le Directeur Général.

PAROISSE SAINT JEAN-BAPTISTE DE TALANGAI (ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE)

## Mgr Brice Armand Ibombo a célébré deux messes d'action de grâces

Nommé évêque de Ouessou le 28 mai 2025 par le Pape Léon XIV, Mgr Brice Armand Ibombo a pris canoniquement possession de son siège le samedi 19 juillet 2025, au cours de la grande célébration eucharistique qui a eu pour cadre le parvis de la cathédrale Saint-Pierre Claver de Ouessou. L'eucharistie était présidée par Mgr Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon, en présence de tous les évêques du Congo. Désormais muni de tous les attributs épiscopaux et installé dans son siège, Mgr Brice Armand Ibombo a pris son bâton de pèlerin pour visiter le peuple de Dieu dans les différentes paroisses de notre Eglise.

Dimanche 26 octobre 2025, 30<sup>e</sup> dimanche ordinaire de l'année C, il a été l'hôte des paroissiens de Saint Jean-Baptiste de Talangai. Il a célébré deux messes d'action de grâces, l'une à 6h30 et l'autre à 11h. Celles-ci entraînent dans le cadre de sa reconnaissance fraternelle envers cette communauté paroissiale qui l'a adopté lors de son arrivée à Brazzaville pour les études secondaires au lycée de la Révolution. Mgr Brice Armand Ibombo était accompagné de NN. SS Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, vice-président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), et Daniel Franck Nzika, évêque d'Impfondo. Il y avait le curé de la paroisse, l'abbé Norbert Bouka Ossangué, ainsi que ses deux vicaires et d'autres prêtres dont l'abbé Guy Noël Okamba, coordonnateur de la Commission épiscopale Justice et paix. La chorale populaire et la chorale Echo du désert ont été à la manœuvre pour offrir

des belles sonorités musicales au peuple de Dieu. Dans ses homélies, Mgr Brice Armand Ibombo est revenu sur quelques phrases de son homélie lors de sa première messe pontificale le 20 juillet dernier en la cathédrale Saint-Pierre Claver de Ouessou. Il a insisté sur l'unité, la cohésion et la paix. L'unité doit habiter tous les fils et filles de la paroisse Saint Jean-Baptiste. *«L'Eglise catholique est une et indivisible. L'Eglise n'est pas une propriété privée de tierces personnes. C'est l'Eglise de Jésus-Christ, l'Eglise Famille de Dieu qui rassemble tous les fils et toutes les filles sans distinction de sexe, de race et d'ethnie»*. Le curé de la paroisse a manifesté sa gratitude envers l'évêque de Ouessou pour être revenu à la maison rendre grâce à Dieu, dire un grand merci à cette communauté paroissiale où il a vécu. Mgr Urbain Ngassongo a saisi cette opportunité pour dissiper quelques nuages qui commen-



Les trois évêques posant avec les membres du nouveau bureau du conseil pastoral paroissial

çaient à prendre corps dans le cœur de certaines personnes au sujet de la rencontre des évêques du Congo avec le chef de l'Etat: comme quoi l'argent les a fait taire au point de ne pas évoquer les problèmes brûlants de l'heure, notamment la criminalité qui bat son plein dans les villes. Il a rappelé la démarche entreprise par les évêques au sortir de leur 54<sup>e</sup> Assemblée plénière de rencontrer le chef de l'Etat le jeudi 23 octobre dernier pour lui remettre leur message. Il s'est agi d'échanger sur la question cruciale de la jeunesse, notamment sur l'opération zéro Kuluna contre le banditisme, initiée par la Direction générale de la sécurité présidentielle (DGSP) au sujet du non-respect des normes internationales et sur les atrocités. Car la personne humaine est sacrée. Il a été aus-

si question de faire le tour d'horizon de l'Accord-cadre signé en 2017 entre le Saint Siège et le gouvernement congolais et entre l'Eglise catholique au Congo et l'Etat congolais; le respect des célébrations liturgiques par les pouvoirs publics, notamment les principales dates commémoratives. Mgr Brice Armand Ibombo a remercié le curé pour l'accueil et l'hospitalité dans la paroisse. Il a sollicité l'indulgence de la communauté paroissiale de prier pour lui, pour son diocèse et son épiscopat. Car la tâche est rude et la mission difficile. Aussi, a-t-il invité chaque chrétien à se rendre à Ouessou, un diocèse rural, dont l'hospitalité est légendaire.

Pascal BIOZI KIMINOU

### 54<sup>e</sup> ASSEMBLEE PLENIERE DE LA CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

## Les conférences ont enrichi les participants

L'épiscopat congolais a tenu son Assemblée plénière ordinaire annuelle, la 54<sup>e</sup> du genre, du 14 au 19 octobre 2025 au centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville. Sous le thème: *«Eglise-Famille de Dieu au Congo-Brazzaville, 30 ans après la publication de l'Exhortation apostolique post-synodal Ecclesia in Africa»*.

Les conférences données et des exposés développés par divers intervenants ont été à la hauteur des ambitions nourries par les participants, en rapport avec le thème général subdivisé en sous-thèmes. L'abbé Christophe Maboungou, recteur du grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha, a développé le sous-thème sur la *«Formation des acteurs de l'évangélisation: la question de la ratio nationalis et l'identité du prêtre congolais»*. Partant de l'étymologie du mot ratio nationalis, le conférencier a fait savoir qu'il s'agit de l'ensemble des documents qui relèvent de la formation du futur prêtre. Déjà, dans son introduction, l'abbé Christophe Maboungou a souligné que *«les pères synodaux relevaient à cette époque: Aujourd'hui plus que jamais, l'on aura soin de former nos futurs prêtres aux vraies valeurs culturelles de leur pays, au sens de l'honnêteté, de la responsabilité et de la parole donnée. Ils seront formés de manière à revêtir les qualités de représentants du Christ, de vrais serviteurs et animateurs des communautés chrétiennes, de manière à être des prêtres spirituellement solides et disponibles, dévoués à la cause de l'évangile, capables de gérer avec transparence les biens de l'Eglise, et de mener une vie simple en confor-*

*mité avec leur milieu. Si l'Exhortation apostolique pos-synodal examine l'aspect de la formation des acteurs de l'évangélisation dans les deux premiers de cette exhortation, invitant à une formation appropriée des candidats au sacerdoce et à la vie consacrée et sur celle des laïcs, en particulier les catéchistes; la manière et les structures de formation constituent désormais des défis, mieux des urgences pour nos Eglises en Afrique en général, et pour l'Eglise-Famille de Dieu qui est au Congo en particulier. Il s'agira de nous pencher sur les enjeux et défis actuels auxquels se trouve confrontée la formation sacerdotale dans nos séminaires diocésains en dialogue avec la Ratio Fundamental et institutionis sacerdotalis en vue d'une ratio nationalis et d'une ratio studiorum adaptées aux exigences du contexte actuel»*. En revanche, le conférencier a fait référence à plusieurs lettres pastorales des évêques. Celle du cardinal Emile Biayenda sur le profil du prêtre congolais évoqué lors de l'Assemblée plénière de 1973, notamment sur le prêtre congolais dans l'Eglise et dans la société, ainsi que sur la formation des prêtres dans nos séminaires diocésains, interdiocésains et nationaux en 2006. Et d'évoquer le contexte historique de la formation au sein de la Conférence épiscopale du



Mgr Ibombo pendant la présentation du livre GIREs

Congo. Depuis sa création en 1971, la Conférence épiscopale du Congo a toujours fait de la formation des jeunes au sacerdoce, un enjeu, un défi majeur et une urgence pastorale. Il y a lieu de rappeler cette mémorable première réunion du 25 novembre 1937 à Loango sur la problématique des séminaires et du personnel enseignant. La réunion du 15 février 1947, à Douala, autour des vicaires apostoliques ayant adopté la création d'un séminaire régional à Brazzaville le 23 octobre 1947. Ayant porté officiellement sur les fonts baptismaux le grand séminaire régional Libermann, renommé grand séminaire cardinal Emile Biayenda. La problématique de la formation adéquate des prêtres se pose avec acuité dans les circonstances actuelles, dans un monde en proie à de nombreuses mutations. Faudrait-il organiser des états généraux des séminaires? L'abbé Christophe Maboungou concluait sa conférence par une interpellation de Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, alors



Abbé Christophe Maboungou pendant son exposé

président de la Conférence épiscopale du Congo, qui évoquait lors de la 49<sup>e</sup> Assemblée plénière la question de la formation des prêtres. Il plaiderait pour une accentuation de la formation humaine, spirituelle, intellectuelle et pastorale afin d'avoir de vrais prêtres qui soient à la dimension et à la hauteur de ce que l'Eglise veut. Mais avant tout, un travail d'écoute et de discernement devrait se faire dans les paroisses par la mise en place des commissions de suivi des séminaristes élargi aux laïcs (Conseils pastoraux paroissiaux). En marge des assises de cette 54<sup>e</sup> Assemblée plénière, GIREs (Groupe interdisciplinaire de recherches sur l'Eglise et la société) a présenté le samedi 18 octobre 2025 à l'hôtel de l'ACERAC, sa seconde revue *«Education et évangélisation au Congo-Brazzaville. Bilan, défis et perspectives»* paru aux Editions L'Harmattan à Paris, en France, en mai 2025. A cette occasion, l'abbé Christophe Maboungou a fait la présentation de la revue.

### 33<sup>ème</sup> DIMANCHE ORDINAIRE, ANNEE C «C'est par votre persévérance que vous garderez votre vie»

Textes: Mt 3,19-20a; Ps 97 (98),5-6,7-8,9; 2 Th 3,7-12; Lc 21,5-19

La conclusion de l'année liturgique approchant, la Parole de Dieu proclamée à la messe nous aide à nous cerner convenablement la finitude de notre vie et de l'histoire humaine. Quelle est la signification de notre vie sur terre? Quelles perspectives, quelles aspirations pouvons-nous envisager? Comment nous préparer aujourd'hui à l'accomplissement final de l'histoire?

Le prophète Malachie offre une certitude fondamentale: *«Le jour du Seigneur»* portera la distinction définitive entre les arrogants et les justes. Il n'explique pas comment cela arrivera, et pourtant il révèle que le but de l'histoire ne sera pas la confusion ni l'injustice, mais la clarté et la justice. Dans l'attente, l'histoire quotidienne a une grande valeur, elle nous appelle à aimer et suivre le Seigneur, car *«pour vous qui craignez mon nom, le Soleil de justice se lèvera: il apportera la guérison dans son rayonnement»*.

Aux chrétiens de Thessalonique, Saint Paul explique que le Jour du Seigneur correspondra à la venue du Seigneur Jésus Christ. Dans cette perspective, son avertissement vise concrètement au comportement à tenir dans la vie quotidienne: il ne s'agit nullement de demeurer dans une attente oisive, mais de travailler sereinement avec responsabilité et justice.

C'est surtout l'évangile de Luc qui nous renvoie aujourd'hui à la clarté de l'enseignement de Jésus sur l'histoire, dans l'attente de sa venue finale. Les paroles du Seigneur ne concernent pas directement la fin des temps, mais le temps présent et le cours de l'histoire.

Les apôtres sont concernés, presque choqués, par les paroles de Jésus, ayant annoncé la destruction du temple de Jérusalem: *«Maître, quand cela arrivera-t-il? Et quel sera le signe que cela est sur le point d'arriver?»*, demandent-ils alors. Mais la réponse de Jésus va au-delà d'une simple circonstance de l'histoire particulière d'Israël, il parle de l'histoire dans sa totalité et cela nous concerne tous. L'histoire ne sera pas conduite vers son accomplissement par les révolutions ou les grands bouleversements qui arriveront à toutes les époques. Ce ne sera pas par les guerres ou les catastrophes que le monde changera sa condition. La véritable force de salut qui peut agir efficacement dans l'histoire et nous préparer convenablement à la rencontre avec le Seigneur est une autre, bien différente, presque invisible: il s'agit de la persévérance. *«C'est par votre persévérance que vous garderez votre vie»*.

Jésus évoque de grands événements, ceux qui jalonnent tous les siècles, tels que: guerres, désordres, tremblements de terre, famines, maladies, phénomènes mémorables. Mais il le fait comprendre: il ne faut pas penser que ces événements, terribles ou impressionnants soient-ils, aient la valeur de révéler ou de préparer en quelque sorte la venue de la fin des temps. Quant à ses disciples, Jésus prospecte un long chemin, souvent dur et souffrant, qui ne les préservera pas des persécutions et des procès. Mais cette histoire leur offrira surtout la possibilité d'être ses témoins. C'est la persévérance des témoins de Jésus, dans leur fidélité et dans leur souffrance, dans la foi et dans l'amour, qui produira son effet réel dans l'histoire et préparera la venue finale de Jésus.

Nous tous, nous traversons dans notre vie bien d'événements mémorables, parfois tristes et souffrants, parfois joyeux et lumineux. Nous sommes aussi les témoins des événements marquant l'histoire de nos peuples, des nations et de l'humanité entière. Tout cela fait partie du cours de l'histoire: il ne s'agit pas d'un destin, mais du fruit des libertés des hommes et de la fragilité de la condition naturelle. Mais ce qui est important pour nous maintenant, c'est de savoir que toutes ces situations de l'histoire ne sont que le contexte où nous pouvons persévérer, vivre notre engagement d'amour et de foi. La persévérance nous fait être des instruments de la grâce de Dieu, afin que son œuvre de salut s'accomplisse. Gardons-le à l'esprit: *«C'est par votre persévérance que vous garderez votre vie»*.

P. Francesco BRANCACCIO  
(Catanzaro, Italie)

*«C'est une thématique déjà développée lors d'une conférence-débat organisé le 22 avril 2023 par GIREs et animé par Mgr Urbain Ngassongo. «A l'ère où l'Eglise du Congo, bénéficie de façon providentielle de l'Accord-cadre signé en 2017 entre le gouvernement et l'Eglise catholique au Congo, adopté par le parlement en 2018 et entré en vigueur en 2019, cette revue vient à point nommé aider les acteurs de l'évangélisation à s'approprier les stratégies d'un système éducatif catholique réellement contextualisé»*.

A cette même cérémonie de présentation de l'Acte 2 cahiers du GIREs, Mgr Brice Armand Ibombo, évêque de Ouessou, en sa qualité de membre de cette plateforme, a fait sa genèse. Elle remonte à l'an 2000, lors de la publication de son premier ouvrage intitulé *«La Voix de l'espérance au Congo»*. Dans cette vision, les missionnaires

européens venus annoncer l'évangile du Christ en Afrique et au Congo à partir du 19<sup>e</sup> siècle, ont considéré l'éducation comme étant le pilier de l'évangélisation. Ils ont posé les jalons de leur action missionnaire sur les œuvres sociales, à travers la triologie infrastructurelle de l'Eglise, école et dispensaire ou centre de santé. *«Fonder partout des écoles, c'est l'une des premières missions des missionnaires européens. Car l'école, c'est la clé de l'évangélisation. Education et évangélisation s'interpellent et marchent ensemble. La multiplication des écoles est de la plus haute importance pour recruter le personnel dont l'Eglise a besoin comme prêtres, religieux, catéchistes et instituteurs»*. Mgr Philippe Prosper Augouard disait: *«Ma mission est de former des hommes utiles à la société. L'éducation est le levier de l'évangélisation»*.

Pascal BIOZI KIMINOU

## ASSOCIATION DES FEMMES DEVOUÉES (AFD)

## Lettre ouverte à Son Excellence Monsieur Denis Sassou-Nguesso

Excellence Monsieur le Président de la République!

Nous, femmes et filles, membres et sympathisantes de l'Association des Femmes Dévouées (AFD), constatons que votre parti politique, le Parti Congolais du Travail (PCT), les partis membres de la majorité présidentielle, plusieurs autres partis et associations politiques qui ne sont pas membres de votre groupement politique, les sages représentants plusieurs collectivités locales, réclament votre candidature.

Nous, femmes et filles, membres et sympathisantes de l'Association des Femmes Dévouées (AFD), conscientes de votre attention à l'expression de la volonté populaire, exprimons notre ferme conviction que vous répondrez positivement à l'appel du peuple.

C'est ainsi que, profitant de cette opportunité politique majeure de notre histoire, nous sollicitons de vous une promesse électorale à l'égard des femmes et filles de notre cher et beau pays, afin de finaliser l'œuvre déjà amorcée de protection des droits des femmes et filles ainsi que leur inclusion dans la gouvernance des affaires nationales.

En effet, l'éveil de la conscience collective n'étant plus l'apanage des seuls politiques, la société civile, en tant que tierce partie dans le jeu démocratique, doit s'impliquer aux côtés du peuple souvent victime des intérêts politiques partisans et égoïstes. «Chaque génération doit, dans une relative opacité, découvrir sa mission, la remplir ou la trahir», disait Frantz FANON (Les damnés de la terre).

Oui! Quelles que parfaites puissent être les œuvres déjà accomplies, la roue de l'amélioration continue ne cessera de tourner en faveur des droits des femmes et filles de



notre pays, traduisant votre ferme volonté et engagement de consolider l'architecture juridique de promotion et protection des droits des femmes et filles.

En effet, vous avez commencé cette œuvre depuis 1984 par la publication du Code de la famille congolais.

En plus, vous avez permis la ratification de plusieurs textes internationaux sur la protection de la femme et fille. Votre ferme engagement a permis qu'on introduise dans la Constitution du 25 Octobre 2015, dont vous êtes le père, l'article 17 qui dispose: «La femme a les mêmes droits que l'homme.»

C'est sous votre présidence que nous avons maintenant des femmes cheffes de villages et de quartiers.

Vous ne vous êtes pas arrêté là. Vous êtes allé plus loin en publiant la loi n°21-2018 du 13 juin 2018 sur la propriété foncière qui, en son article 19, dispose que: «Les coutumes et traditions tendant à supprimer ou à restreindre le droit de la femme, d'occuper ou d'acquérir les terres coutumières, les terres ou terrains en zones urbaines et périurbaines, sont réputées nulles et de nul effet», pour protéger les droits humains de la femme face au poids de nos traditions

et coutumes pour lui donner accès à la terre.

Excellence Monsieur le Président de la République, vous avez réalisé tant de choses pour protéger la femme et pour l'impliquer dans le développement de notre pays. Ainsi:

Vous avez consolidé les pouvoirs publics du principe d'égalité entre l'homme et la femme et celui du principe de la parité inscrits dans la constitution du 25 Octobre 2015 qui, dans son article 17, dispose: «La femme a les mêmes droits que l'homme. Cette loi garantit la parité et assure la promotion ainsi que la représentativité de la femme à toutes les fonctions politiques, électives et administratives.»

Vous avez permis la réaffirmation du principe de l'égalité entre l'homme et la femme dans la loi n°1-2016 du 23 janvier 2016 modifiant et complétant certaines dispositions des lois n°5-2007 du 25 mai 2007, n°9-2012 du 23 mai 2012 et n°40-2014 du 1<sup>er</sup> septembre 2014 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi électorale qui a sous-tendu les élections de 2021 et 2022;

Grâce à vous, la loi électorale dispose, en son article 67 nouveau, que: «La présentation des candidatures aux élections locales doit tenir compte de la représentativité des femmes, à raison de 30% au moins pour chaque liste de candidats, d'une part, et du positionnement des femmes, en respectant l'alternance rigoureuse au tiers supérieur, dans les communes d'autre part.» Vous avez aussi permis que la loi électorale de 2016 assure non seulement la représentativité des femmes à 30%, comme dans la loi de 2014, mais garantisse également le positionnement des femmes sur les listes électorales; leur offrant en conséquence plus de chance d'être élues; A titre d'illustration, dans les conseils départementaux et municipaux,

le pourcentage des femmes est passé de 21,15%, soit 232 femmes sur 1092 élus entre 2017-2022 à 25,44% soit 288 femmes sur 1132 élus entre 2023-2027; Au Sénat, le pourcentage des femmes est passé de 20,83%, soit 15 femmes sur 72 de la mandature 2017-2022 à 30,55%, soit 22 femmes sur 72 de la mandature 2023-2028; A l'Assemblée Nationale, de 2017-2022 à 2022-2027 (14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> législature), le pourcentage des femmes est passé de 11,25%, soit 15 femmes sur 151 à 16,55%, soit 25 femmes sur 151; Grâce à vous, nous avons atteint la plus grande représentativité féminine au sein du gouvernement, car les femmes sont passées à 8 sur les 38 ministres, soit 21,05% en 2022, contre 07 femmes sur 37, soit 20,58% en 2019 et 04 femmes sur 38, soit 10,5% en 2015; soit une augmentation de plus du double en moins de 10 ans; Sous votre leadership, le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des programmes connexes de la Politique Nationale Genre en 2016 assortie d'un plan d'action de sa mise en œuvre 2017-202: le Programme national de promotion du leadership féminin en politique et dans la vie publique en République du Congo (2017-2021) et le Plan d'action pour l'amélioration de la protection des droits des femmes vivant avec le VIH (2017-2021); Vous avez permis et soutenu votre chère et tendre épouse, dans la lutte contre la stigmatisation et la discrimination de la femme vivant avec le VIH, en parrainant le premier couple séropositif au Congo. De nos jours, plusieurs couples séropositifs se constituent, donnent des enfants sains; contribuant ainsi à l'élargissement et à la consolidation du tissu démographique social congolais.

Grâce à votre soutien, la Première dame est la marraine principale de la lutte contre la drépanocytose; maladie à cause de laquelle les femmes subissaient jadis l'opprobre

et la discrimination dans notre société. Grâce à vous, la loi MOUEBARA n°19-2022 du 4 mai 2022 portant lutte contre les violences faites aux femmes en République du Congo qui apporte des innovations, notamment sur la pénalisation de plusieurs formes de violences à l'égard de la femme non prévues par le Code pénal; la maltraitance des veuves, articles (19 et 60); la répression des agents de l'ordre public qui entravent l'action pénale (article 40); l'allongement des délais de prescription (article 46) et la répression de la vengeance pornographique (articles 67 et 68).

En effet, la loi MOUEBARA constitue une avancée notoire par rapport au code pénal en vigueur en République du Congo qui ne prend pas en compte toutes les formes de violences à l'égard des femmes.

En plus, vous avez pris le décret n°2022-237 du 4 mai 2022 portant création, attributions et organisation du Programme national de lutte contre les violences faites aux femmes et filles victimes de violences. Les statuts du programme ont été approuvés par décret n°2024-103 du 7 mars 2024, qui a renforcé le cadre juridique de prise en charge holistique des femmes et filles victimes de violences.

Vous avez instruit le gouvernement qui a initié la loi n°1-2023 du 21 février 2023 portant création du centre MOUEBARA pour l'accueil et la réhabilitation des femmes et filles victimes de violences, dont les statuts ont été approuvés par décret n°2024-103 du 7 mars 2024.

Vous avez autorisé la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Action National de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur «Les Femmes, la paix et la sécurité (2018-2022)»; Vous avez autorisé au gouvernement, l'inscription dans le budget national d'une ligne budgétaire consacrée à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes; Vous avez autorisé la création du Conseil Consultatif de la Femme, chargé d'émettre des avis au Président de la République sur la condition de la femme et de faire au Gouvernement des suggestions visant à promou-

voir l'intégration de la femme au développement (Article 232 de la Constitution du 25 octobre 2015); Que dire d'autres devant cette liste non exhaustive de vos réalisations en faveur des droits de la Femme? Nous restons rassurées de vos nobles ambitions à améliorer les conditions de la femme, pour atteindre complètement la parité entre l'homme et la femme. Aussi, souhaitons-nous que, pour votre futur mandature, les points ci-dessous soient inscrits en bonne place dans votre projet de société à venir: -La stricte application de l'article 17 de la Constitution du 25 Octobre 2015;

-L'adoption et promulgation des textes d'application de l'article 17 qui garantit l'égalité des droits de l'homme et la femme;

Améliorer et rendre contraignantes les dispositions de l'article 67 nouveau de la loi électorale, car cet article n'inclut pas la manière dont la femme est prise en compte dans les élections législatives et sénatoriales, mais aussi n'a pas de disposition contraignante quant au respect scrupuleux du pourcentage exigé de 30% aux élections locales tel que défini.

Nous, membres et sympathisantes de l'Association des femmes dévouées, en sigle AFD, vous rassurons de sensibiliser la communauté des femmes et filles de notre pays, de vous accompagner jusqu'à l'accomplissement totale de vos efforts entrepris depuis toujours en notre faveur.

Vive les membres sympathisants de l'AFD.

Vive les femmes et filles du Congo.

Vive le Président de la République

Pour l'Association des Femmes Dévouées,



Madame Aimée Clarisse ABAMBILA,

Présidente.

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC  
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE LA SANGHA  
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES  
ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE OUESSO

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité-Travail-Progrès

**ANNONCE LEGALE**  
**N° 016/2025/OUESSO**  
**INSERTION LEGALE**

Suivant réquisitions reçues par le Bureau de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

| N° | N° de requisition  | REFERENCES CADASTRALES                                     | QUARTIERS                                                   | Arr. /District | REQUERANTS                                     |
|----|--------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|----------------|------------------------------------------------|
| 01 | 3061 du 25/11/2024 | Section A; bloc 72; Plles 2 et 4; Sup.: 800,00 m²          | Lycée d'excellence Mokeko (Rue Marc POTIER)                 | Mokeko         | OKOUYA Ruddy Wilfrid                           |
| 02 | 2831 du 04/11/2022 | Section B; bloc 86; Plle 1; Sup.: 461,30 m²                | Quartier Birhan-Kiem (Zone de la Présidence)                | 2-Mbindjo      | KANGA Armand Michel                            |
| 03 | 3156 du 03/09/2025 | Section C; bloc 65; Plle 531; Sup.: 446,00 m²              | Quartier Birhan-Kiem (Lot. Koutangoye Zone Hopital Général) | 2-Mbindjo      | YEMELE Jacquinot                               |
| 04 | 3074 du 03/01/2025 | Section I; bloc I; Plle I; Sup.: 1.231.021,01m² soit 123ha | Secteur Lokomo (Route Mielé-Tala-Tala)                      | NGBALA         | COOPERATIVE V-CYN                              |
| 05 | 3143 du 17/07/2025 | Section I; bloc I; Plle I; Sup.: 20.000,00 m² soit 2ha     | Village Mbalouma (Zone Mbindjo)                             | Mokeko         | Les Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie |
| 06 | 2922 du 11/10/2023 | Section B; bloc I; Plles 4-7; Sup.: 800,00 m²              | Quartier Kintélé Ngombé                                     | Mokeko         | KODIA Sévérine Edwige                          |
| 07 | 2977 du 26/03/2024 | Section I; bloc I; Plle I; Sup.: 500.000,00 m² soit 50ha   | Village GOA (Champs des cacao)                              | Sembé          | COOPERATIVE V-CYN                              |
| 08 | 3157 du 08/09/2025 | Section H; bloc I; Plle 3; Sup.: 200,00 m²                 | Quartier Mindongo (Zone Lycée GUEMBELA)                     | 1-Nzalangoye   | DJIO SIENN SIENN                               |
| 09 | 2347 du 26/05/2017 | Section C; bloc I; Plle 7; Sup.: 1.610,00 m²               | Quartier Lycée d'excellence                                 | 2-Mbindjo      | MAVOUNGOU MABANDZA Delphine                    |
| 10 | 3106 du 18/03/2025 | Section A; bloc I; Plle 9; Sup.: 500,00 m²                 | Village Mbalouma (Zone Mboma 2)                             | Mokeko         | NTSESSAKANGA Janaco Singor                     |
| 11 | 2976 du 26/03/2024 | Section I; bloc I; Plle I; Sup.:15.000,00 m² soit 1ha 50a  | Village GOA (Terrain de la Pépinière)                       | Sembé          | COOPERATIVE V-CYN                              |
| 12 | 3148 du 22/07/2025 | Section I; bloc I; Plle I; Sup.:100.000,00 m² soit 10ha    | Village Mboua-Mboua (Route de Pokola)                       | KABO           | OKEMBA ONGAGNA Wylliam Heva Ludovic            |
| 13 | 3164 du 10/10/2025 | Section A; bloc I; Plles 2-9; Sup.: 1.600,00 m²            | Village Mbalouma (Zone de Péké. Route Nationale n°2)        | Mokeko         | NGAMALEU Achille                               |
| 14 | 3166 du 24/10/2025 | Section J; bloc I; Plle 7; Sup.: 500,00 m²                 | Quartier Mindongo (Route Maboko)                            | 1-Nzalangoye   | LAMBA SABOUNOU Ted Jurness                     |
| 15 | 3142 du 17/07/2025 | Section I; bloc I; Plle I; Sup.: 6.300,00 m²               | Village Mbalouma Zone péké (Route Nationale n°2)            | Mokeko         | Les Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie |
| 16 | 2921 du 11/10/2023 | Section F; bloc I; Plles 7-8; Sup.: 800,00 m²              | Quartier Bondzoukou Pokola                                  | Pokola         | KODIA Sévérine Edwige                          |
| 17 | 3066 du 29/11/2024 | Section A; bloc 241; Plle 4bis; Sup.: 138,60 m²            | Quartier Château d'eau (Avenue MEKING)                      | 1-Nzalangoye   | YAYA DARI NOUR                                 |
| 18 | 3075 du 03/01/2025 | Section I; bloc I; Plle I; Sup 820.043,80 m² soit 82ha     | Secteur Lokomo (Route Mielé-Tala-Tala)                      | NGBALA         | COOPERATIVE V-CYN                              |
| 19 | 3144 du 17/07/2025 | Section I; bloc I; Plle I; Sup.: 10.000 m² 1 ha            | Village Mbalouma (Zone Mbindjo)                             | Mokeko         | FALAGI Dieudonné Patrice                       |
| 20 | 3158 du 22/09/2025 | Section F; bloc 5; Plle 1Ter Sup.: 290,77 m²               | Quartier Mometa (Avenue MAGUESSA Falanga)                   | 1-Nzalangoye   | TCHASSEU NANGOB Charles                        |
| 21 | 3161 du 03/10/2025 | Section A; bloc 112; Plle 6; Sup.:400,00 m²                | Zone lycée d'excellence. (Lotissement Famille MOBAMBE)      | Mokeko         | ELOKO OKANGUE MANANGA                          |
| 22 | 2923 du 11/10/2023 | Section B; bloc I; Plles 6 à 10; Sup.: 2.000,00 m²         | Quartier Kintélé Ngombé                                     | Mokeko         | KODIA Sévérine Edwige                          |
| 23 | 3163 du 10/10/2025 | Section I; bloc 02; Plle 10; Sup.: 460,00 m²               | Quartier Mindongo (Zone Famille MIKOKO Route Maboko)        | 1-Nzalangoye   | KONATE Yacouba                                 |
| 24 | 3167 du 24/10/2025 | Section A; bloc 11; Plles 1 et 6; Sup.: 800,00 m²          | Zone Lycée d'excellence (Lotissement Famille EMBAMOU)       | Mokeko         | Enfants SEHOU Joseph                           |
| 25 | 3155 du 02/09/2025 | Section A; bloc I; Plles 4 et 7; Sup.: 800,00 m²           | Village Mbalouma (Zone PEKE)                                | Mokeko         | MOBOMBO NGATSE Franc Armel                     |
| 26 | 3168 du 24/10/2025 | Section A; bloc 19; Plles 1 à 10; Sup.: 4.320,00 m²        | Zone lycée d'excellence. (Lotissement EMBAMOU)              | Mokeko         | MFOUAKWET MAMA                                 |
| 27 | 3080 du 04/02/2025 | Section H; bloc 158; Plle 12; Sup.: 200,00 m²              | Quartier Faisceaux (ancienne piste. ANAC 3° T)              | 1-Nzalangoye   | MOUSSAMBI Arsene                               |

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable  
(Article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Ouessou, le 05 Novembre 2025

Le Chef de Bureau

Raymond ITOUA BOSSOBITA

Peut-on venir à bout de l'échec scolaire?

COMMERCE

Le Congo se déclare résolument engagé dans la mise en œuvre de la ZLECAF

Le Congo est membre de l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) depuis mars 2018. Les instruments de ratification ont été déposés auprès de la Commission de l'Union africaine, à Addis-Abeba, en Ethiopie, en 2019. Dans un entretien accordé à notre rédaction, le directeur général du Commerce extérieur, Alain Bayeni, nous éclaire sur l'évolution de la mise en œuvre de cet accord au Congo et présente l'intérêt que revêt ce marché commun africain pour le pays.

**\*M.le DG, pouvez-vous nous édifier sur les mesures traduisant l'application de l'accord sur la ZLECAF par le Congo?**

\*\*Le pays a d'abord ratifié l'accord pour s'engager légalement à le mettre en œuvre. Le dépôt des instruments de ratification auprès de la Commission de l'Union africaine a finalisé cet engagement. Ensuite, une commission nationale de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la ZLECAF a été mise en place par décret du Premier ministre chef du Gouvernement. Ce document comporte trois structures: le Comité de coordination présidé par le Premier ministre; le Comité technique présidé par le directeur général du commerce extérieur et le Secrétariat permanent. L'Accord est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, mais notre pays n'a pas encore ouvert ses frontières douanières. Nous avons obtenu auprès de la Commission de l'Union Africaine un moratoire pour un délai de dix ans, de 2021 jusqu'à 2031. Ce qui fait que les pays qui sont déjà prêts ne peuvent pas pour le moment venir vendre chez nous sans

payer les droits de douanes.

**\*Quel est l'objectif principal de la ZLECAF?**

\*\*C'est supprimer progressivement les droits des douanes. Les Etats africains ne commercent pas suffisamment entre eux en raison de ces barrières, avaient constaté les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine. Ces droits et taxes sont élevés. C'est pourquoi, ils ont décidé de créer des mécanismes pour que l'on casse ces freins, ces blocages. A côté de l'UE et des Etats-Unis, l'Afrique reste le seul continent où les échanges commerciaux ne dépassent pas les 30 %, quand bien même l'Accord de la ZLECAF a été signé en 2018 et est entré en vigueur en janvier 2021. Nous sommes en 2025, nos échanges commerciaux au niveau de l'Afrique n'ont pas encore dépassé les 30 %. L'objectif, selon les chefs d'Etat, c'est de faire en sorte que d'ici 2030 les échanges commerciaux intra-africains puissent dépasser les 30 %.

**\*Comment le pays peut-il être efficace au sein de ce marché**



Alain Bayeni, directeur général du commerce extérieur

**africain?**

\*\*La République du Congo a élaboré sa stratégie nationale 2021-2030. Elle a pour objectif principal d'accroître le volume des échanges commerciaux du Congo avec le reste des pays africains. Le Congo doit beaucoup produire d'ici 2030, afin d'exporter vers d'autres pays africains. En 2030, lorsque nous ouvrirons les barrières douanières, les autres pays viendront vendre chez nous sans payer les droits des douanes. Si nous ne faisons pas en sorte de produire beaucoup, nous subirons les exportations des autres. Nous devons booster la production locale dans tous les domaines pour que les Congolais puissent vendre le surplus de ce que consomme le pays localement pour nous permettre de gagner des revenus. En produisant beaucoup, on crée des emplois.

**\*Comment vous y pensez-vous pour encourager la production et le développement des entreprises congolaises?**

\*\*Sur instruction du ministre d'Etat, ministre du Commerce, une démarche consistant à échanger avec les opérateurs économiques de notre pays a été mise en œuvre. Nous l'avons fait à Pointe-Noire et Brazzaville. Il nous reste d'aller dans la partie septentrionale, à Ouesso et Owando, notamment là où il y a aussi des opérateurs économiques pour leur dire que la population cible de la ZLECAF c'est eux qui produisent des biens et services. Le ministère du Commerce a élaboré la politique de l'Etat, il les accompagne dans la sensibilisation et la vulgarisation. Cette stratégie a un plan d'action qui implique

non seulement le ministère concerné, mais aussi les autres ministères sectoriels dans l'augmentation de la production de biens et services. Le ministère du commerce a échangé avec la chambre de commerce à travers des journées d'échanges pour les sensibiliser à modifier leur modèle économique face aux exigences de la ZLECAF.

**\*Quel message d'espoir lancez-vous pour que les Congo-**

**lais ne soient pas que des consommateurs des produits extérieurs?**

\*\*Le Gouvernement est en train de prendre un certain nombre de réformes. Dans son projet de société, le Président de la République a inscrit deux dossiers phares: l'industrialisation et l'agriculture. J'ai confiance que d'ici 2030 la tendance sera renversée.

Propos recueillis par  
Philippe BANZ

TRANSPORT

Gozem lance ses activités à Brazzaville

La société Gozem spécialisée dans les services de transport et de mobilité numérique, a officiellement lancé ses activités à Brazzaville le mardi 4 novembre 2025. Cette action marque son implantation sur le marché congolais.



Les responsables et le personnel de Gozem

La cérémonie de lancement s'est déroulée en présence de ses dirigeants, des autorités locales et des représentants des médias. Fondée en 2018 au Togo, la société Gozem s'est rapidement imposée comme l'une des principales plateformes de transport en Afrique francophone. Elle est déjà présente au Bénin, au Gabon et

au Cameroun. «C'est un grand honneur pour nous d'arriver à Brazzaville et de poursuivre notre mission de digitaliser le transport urbain», a dit Raphaël Dana, cofondateur de Gozem. À Brazzaville, cette structure démarre avec deux services: Taxi et Taxi Clim, qui permet de choisir un véhicule climatisé

(Suite en page 13)

MINISTERE DES FINANCES, DU BUGGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC  
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE  
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité-Travail-Progrès  
ANNONCE LEGALE N°476/2025/BZ-C  
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

| N° d'ordre | N°de réquisition   | Références cadastrales                                      | Quartiers                                      | Arr /Dpt     | Requérants                                    |
|------------|--------------------|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------|
| 1          | 33955 du 23-07-05  | Sect P13, bloc 221, Pile 12, Sup : 191,14m2                 | 53BIS, RUE MISSAKOU-MOUKONDO                   | 4-BZV        | BONDOUMBOU née Ngueli Yvonne                  |
| 2          | 31880 du 04-05-24  | Sect P9, bloc 105, Pile 6bis, Sup : 201,37m2                | 154, RUE DJOUE                                 | 5-BZV        | MONKA KIMPIELE William Roland                 |
| 3          | 33688 du 17-06-25  | Sect U, bloc 146, Pile 1ter, Sup : 2.044,30m2               | QUARTIER MPILA (CHACONA)                       | 6-BZV        | MAHAMAT ABDELKERIM                            |
| 4          | 34068 du 26-08-25  | Sect : Zone Rurale, Sup : 800,00m2                          | VILLAGE MINGALI-BAMBOU                         | POOL         | NGASSIESSI Jeanne Mélanie                     |
| 5          | 30176 du 27-04-23  | Sect CL, bloc 120, Pile 35, Sup : 399,45m2                  | RUE NZONZILA (QUARTIER MAKABANDILOU)           | 9-BZV        | GOLIELE-GAMPIO Exaucée-Laura                  |
| 6          | 34247 du 03-10-25  | Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 460,70m2                      | QUARTIER CAMPEMENT                             | POOL         | ONDAYE Jean Baptiste                          |
| 7          | 33398 du 02-04-25  | Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 643,03m2                      | AVENUE DE L'ACMIL (BILOLO Q. 301)              | 9-BZV        | BOHO Marguerite                               |
| 8          | 32757 du 15-11-24  | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 392,33m2                   | 49, RUE ESAÏE (QUARTIER BILOLO ACADEMIE)       | 9-BZV        | GAMOKOUBA OSSOBE Noël Chancelvy               |
| 9          | 33742 du 27-06-25  | Sect P3, bloc 71, Pile 4, Sup : 301,27m2                    | 56, RUE BAYAS                                  | 3-BZV        | CAMARA Abdoulaye                              |
| 10         | 32214 du 09-07-24  | Sect AT, bloc 23, Pile 1, Sup : 401,06m2                    | 70, RUE KIYINDOU NZOUMBA                       | 4-BZV        | BANSENGA TSHIPAMBA Jean Désiré                |
| 11         | 33994 du 04-08-25  | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 384,73m2                   | QUARTIER 11 IHOUEME ((EX. ISSOULI)             | BRAZZAVILLE  | NDINGA NGOMBE Cardorel                        |
| 12         | 34075 du 28-08-25  | Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 800,00m2                      | QUARTIER NGAKOUBA (TERRE INTALI)               | POOL         | MINGOULABE Abertine Espérance                 |
| 13         | 34126 du 04-09-25  | Sect P15, bloc 185, Pile 5, Sup : 205,90m2                  | 14, RUE OYO (QUARTIER 604 FLEUVE CONGO)        | 6-BZV        | MADZOU Norbert et Madzou née MORABANDZA A. I  |
| 14         | 33193 du 14-02-25  | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 10.000m2 soit 1ha00a       | VILLAGE IMPANI (LA FERME)                      | POOL         | ITOUA SEMBELA née MAMELEYASSON Véronique      |
| 15         | 31913 du 13-05-24  | Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 1.600,00m2                    | QUARTIER NDIBOU                                | POOL         | BOULINZANN née SAFOU NDELLO Agnès             |
| 16         | 32481 du 03-09-24  | Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 100.008,19m2 soit 10ha00a08ca | VILLAGE MINGALI-BAMBOU                         | POOL         | SAFOU NDELLO Agnès                            |
| 17         | 31389 du 09-01-24  | Sect O, bloc -, Pile -, Sup : 15.000,00m2 soit 1ha50a       | QUARTIER NGOUENE (OYO)                         | CUVETTE      | Famille AWAD                                  |
| 18         | 34315 du 17-10-25  | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 19.326,88m2                | VILLAGE YIE                                    | DJOUE-LEFINI | BOUYA NGOMBE Amanda Gracia                    |
| 19         | 34123 du 04-09-25  | Sect P15, bloc 65 (ex. 89), Pile 8, Sup : 403,64m2          | 31, RUE MBE                                    | 6-BZV        | IKAMA Job                                     |
| 20         | 13169 du 07-09-15  | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 400,00m2                   | AVENUE DE L'UA (QUARTIER MATARI)               | 9-BZV        | BONKIELE Esther Pamela                        |
| 21         | 34184 du 19-09-25  | Sect P7, bloc 102, Pile 8 (ex.917), Sup : 306,61m2          | 917, RUE LAMPAKOU (Q. PLATEAU DES 15 ANS)      | 4-BZV        | Société MISTRA TRADING                        |
| 22         | 34246 du 03-10-25  | Sect P8, bloc 78, Pile 2, Sup : 153,83m2                    | 78, RUE BASSOUNDI                              | 4-BZV        | MPIERE NGOUAMBA AMBILA Rudy Stephen           |
| 23         | 34241 du 1er-10-25 | Sect P7, bloc 26, Pile 12, Sup : 307,02m2                   | 22BIS, RUE DOLISIE                             | 4-BZV        | ESSUI MAMBO Cynthia                           |
| 24         | 34122 du 03-09-25  | Sect P15, bloc 176, Pile 20, Sup : 403,28m2                 | RUE FLEUVE CONGO (QUARTIER 604 FLEUVE CONGO)   | 6-BZV        | EBVOUNOU née CORREIA ANIBAL Mamie             |
| 25         | 34274 du 10-10-25  | Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 1.178,05m2                    | COMMUNE DE KINTELE (HOTEL ELONDA)              | POOL         | Monsieur et Madame TENKAM KOM                 |
| 26         | 33018 du 13-01-25  | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 1.113,26m2                 | QUARTIER OCKONGO                               | CUVETTE      | INGANI ELENGA Guy-Tevin Dorian                |
| 27         | 33457 du 14-04-25  | Sect P7, bloc 107, Pile 3, Sup : 265,58m2                   | 1109, RUE LOUEME (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS) | 4-BZV        | Enfants MAMPOUYA Jean et MAMPOUYA née MAYASSI |
| 28         | 34081 du 1er-09-25 | Sect P1, bloc 18, Pile 11bis (ex.6bis), Sup : 168,52m2      | 37, RUE YAKOMA                                 | 3-BZV        | MOUFOUMA Charles                              |
| 29         | 34234 du 1er-10-25 | Sect BD4, bloc 210, Pile 06, Sup : 519,14m2                 | 77, AVENUE MARCEL IBALIKO (NKOMBO-MATARI)      | 9-BZV        | IBARRAS née TSOUOUM Christelle Irène          |
| 30         | 34141 du 10-09-25  | Sect P8, bloc 31, Pile 15, Sup : 184,10m2                   | 21, RUE KIMBOTO                                | 4-BZV        | Enfants PAYIMA                                |
| 31         | 34271 du 10-10-25  | Sect : Zone Rurale, Sup : 4.400,00m2                        | ROUTE VILLAGE MATY                             | POOL         | OPALA Letsya Oldelia                          |
| 32         | 34214 du 25-09-25  | Sect P7, bloc 4, Pile 12, Sup : 318,00m2                    | 37, RUE KINKALA                                | 4-BZV        | Succession BAKEKOLO Marie                     |
| 33         | 34262 du 06-10-25  | Sect F, bloc -, Pile -, Sup : 160,00m2                      | QUARTIER UNIVERSITE DSN                        | POOL         | AVOHOU Joseph Urbain Coffi                    |
| 34         | 33318 du 17-03-25  | Sect P3, bloc 48, Pile 6bis (ex.5), Sup : 167,06m2          | 109, RUE MAKOUA                                | 3-BZV        | BOUKA CELESTE Lysa Pierre Jowa                |
| 35         | 33527 du 30-04-25  | Sect AP, bloc 138, Pile 6 (ex.13), Sup : 243,52m2           | 48, RUE KONDA (QUARTIER INZOULI)               | 7-BZV        | NKODIA MATONGO Willy Martial                  |
| 36         | 33576 du 19-05-25  | Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 400,00m2                      | QUARTIER NDIBOU                                | POOL         | MOMBO Rech Nelson                             |
| 37         | 34228 du 30-09-25  | Sect P15, bloc 165, Pile 6bis, Sup : 176,16m2               | RUE MOSSIMBI (QUARTIER 604 FLEUVE CONGO)       | 6-BZV        | AMPOUTCHA Jolly Bertille Lafleur              |
| 38         | 34298 du 14-10-25  | Sect AN, bloc 132, Pile 17 (ex.22), Sup : 301,33m2          | 22, RUE DJIRI (QUARTIER LA POUDRIERE)          | 4-BZV        | MPIERE NGOUAMBA AMBILA Rudy Stephen           |

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière.

Fait à Brazzaville, le 10 novembre 2025

Paterne Dimitri ELAPIE,  
Inspecteur Principal des Impôts,  
chef de bureau

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE...

Remy Alain Blaise Boumba, nouveau DGAENF

Nommé par décret présidentiel du 3 novembre 2025, le nouveau directeur général de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (DGAENF), Remy Alain Blaise Boumba, a été investi vendredi 7 novembre 2025 à Brazzaville par le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation Jean-Luc Mouthou. Le nouveau DGAENF promet d'améliorer la situation de l'alphabétisation au niveau national.



Remy Alain B. Boumba installé dans ses fonctions par le ministre

P lusieurs cadres et agents de la DGAENF et du ministère de l'Enseignement préscolaire ont assisté à la cérémonie de passation de service et d'installation du nouveau DGAENF.

Après la lecture de l'acte portant nomination du DGAENF, le ministre Jean-Luc Mouthou l'a installé officiellement. Il l'a félicité et exprimé ses attentes en termes d'offres éducatives non formelle.

Par ailleurs, il l'a exhorté à l'assiduité, au travail bien fait et au respect des textes.

Professeur certifié de lycée de langue française, Remy Alain Blaise Boumba a remercié le ministre pour la confiance placée en sa personne.

Cadre dévoué, le DGAENF entend bâtir son action autour de quatre axes: la refondation du cadre stratégique de l'alphabétisation; la professionnalisation des dispositifs d'éducation non



Remy Alain Blaise Boumba

formelle; la gouvernance et la performance institutionnelle ainsi que le partenariat et la coopération. Aussi a-t-il sollicité au Gouvernement de diligenter les résolutions issues du conseil national de l'enseignement général de septembre 2024 pour que l'alphabétisation soit à la portée de tous les citoyens. Né le 3 juin 1964 à Boko-Songho, dans le département de

la Bouenza, Remy Alain Blaise Boumba possède une riche expérience professionnelle et administrative. Il a occupé précédemment les fonctions de directeur de l'orientation et des œuvres scolaires (DOOS), inspecteur itinérant, puis directeur de l'alphabétisation des adultes (DAA) depuis près de trois ans au sein de la direction dont il a désormais les commandes. Il a également marqué la vie syndicale de l'enseignement général en participant à la création du syndicat national des enseignants pour l'égalité et le renouveau (SYNEER) et du collège syndical de l'enseignement (CSE). Son sens du devoir lui a permis d'être décoré par le Président de la République au rang de chevalier dans l'ordre du dévouement congolais, en août 2010.

Germaine NGALA

SANTE

Les AVC, une réalité de plus en plus criante!

L'humanité célèbre le 29 octobre de chaque année la Journée mondiale contre les accidents vasculaires cérébraux (AVC). Le but de cette journée est de sensibiliser le public à l'urgence de cette maladie, de promouvoir la prévention, d'informer sur les signes d'alerte et de rappeler qu'une action rapide est essentielle pour limiter les séquelles. La Journée vise également à améliorer les soins et le soutien pour les survivants.

L'accident vasculaire cérébral (AVC), deuxième cause de décès dans le monde et première cause de handicap acquis chez l'adulte, est une urgence médicale causée par une interruption de l'apport sanguin au cerveau, soit par un blocage (AVC

ischémique, le plus fréquent) soit par une rupture de vaisseau (AVC hémorragique).

Les signes principaux sont l'apparition soudaine de symptômes comme un déficit moteur, une perte de parole ou un trouble visuel. La prise en charge rapide est cruciale pour limiter les dommages et réduire les séquelles potentielles.

Le Pr en neurologie Paul Macaire Ossou Nguie, évoluant au Centre hospitalier et universitaire (CHU)-Brazzaville, a rappelé que: la prévention est le premier moyen de lutte contre les AVC, parce que mieux vaut prévenir que guérir. «La prévention primaire des AVC c'est d'agir sur les facteurs de risque qui favorisent leur survenue: l'hypertension artérielle, le diabète, l'obésité, l'alcool, la prise de pilule chez les femmes, etc. Pour cette année, je mets un accent

sur le principal facteur de risque vasculaire qui est l'hypertension artérielle. Un Congolais sur trois souffre de l'hypertension artérielle (HA). Malheureusement dans cette étude, on réalise qu'il n'y a que 7% de ces sujets, souffrant de l'HA, sont équilibrés, ça veut dire que nous avons à peu près 93% des sujets qui, soit ne savent pas qu'ils souffrent de l'hypertension, soit ils en souffrent, mais ne prennent pas leur traitement, ... ces 93% courent le risque de faire un AVC. Les études ont montré qu'il s'agit d'essayer d'équilibrer la pression artérielle pour qu'au bout de cinq ans, nous réduisions de près de 60%, le risque de faire un AVC de manière générale, et de 80% le risque de faire un AVC hémorragique», a dit le Pr Ossou Nguie. Prenant donc soin de nous, afin d'éviter le pire.

G.N.

(Suite de la page 11)

au Togo, la société Gozem s'est rapidement imposée comme l'une des principales plateformes de transport en Afrique francophone. Elle est déjà présente au Bénin, au Gabon et au Cameroun. «C'est un grand honneur pour nous d'arriver à Brazzaville et de poursuivre notre mission de digitaliser le transport urbain», a dit Raphaël Dana, cofondateur de Gozem.

À Brazzaville, cette structure démarre avec deux services: Taxi et Taxi Clim, qui permet de choisir un véhicule climatisé via l'application Gozem. «Nous avons rencontré de centaines de conducteurs et étudié leurs besoins pour améliorer la sécurité, le confort et la qualité du service», a expliqué Manfred Omega, directeur des opérations à Gozem.

Les utilisateurs peuvent réserver la place via l'application, le prix étant calculé à l'avance selon la distance et la durée, a-t-il poursuivi. Un service de course à l'heure est également proposé.

Pour encourager l'adoption, Gozem offre une remise de 50 % sur les deux premières courses, plafonnée à 1.000 F CFA, ainsi qu'un programme de parrainage offrant 1 000 F CFA au parrain et au filleul après la première course de ce dernier. Ces initiatives visent à faire découvrir rapidement le service aux Brazzavillois. Gozem ambitionne également de développer son modèle de «Super App africaine», intégrant livraison de repas et de produits; achat de crédits téléphoniques; paiement mobile via Gozem Money et financement de véhicules pour les chauffeurs partenaires, appelés «Champions».

Le programme B+, destiné à faciliter l'accès à la propriété de véhicules pour les chauffeurs les plus performants sera prochainement lancé au Congo.

Le déploiement de Gozem à Brazzaville a été réalisé en collaboration avec les autorités locales, notamment le ministère des Transports. «Nous remercions les autorités pour leur soutien dans la digitalisation du secteur», a ajouté Raphaël Dana. Depuis le mercredi 5 novembre, les Brazzavillois ont déjà commencé à commander leurs courses via l'application Gozem, contribuant à moderniser le transport urbain et à créer de nouvelles opportunités économiques pour les conducteurs locaux.

Darchevie KETTE BONAZEBI (Stagiaire)

K-CHIMIE  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL  
DE 30.000.000 F. CFA  
SIEGE SOCIAL: B.P.: 1289-79, RUE BOUYALA,  
CENTRE-VILLE  
POINTE-NOIRE-REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Octobre 2025, il a été décidé de nommer, en qualité de Gérant, Monsieur **Anthony Phillippe Alexandre THIALLET**, demeurant à Pointe-Noire (centre-ville), à compter du 03 Novembre 2025, en remplacement de Monsieur **Christophe PLOTIN**, démissionnaire.

Le dépôt légal a été effectué au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 03 Novembre 2025, sous le numéro **CG-PNR-01-2025-D-01504**.

Pour avis,  
**MAITRE PHILEMON MOUSSOUNGOU,**  
**NOTAIRE.**

AXESS OFFSHORE CONGO

Succursale de la société Axess Offshore Norway AS  
R.C.CM: CG-PNR-01-2023-B21-00019

Adresse : SIC du Cabinet Fidafrica, Allée de Makimba, Immeuble ARPCE, 3<sup>e</sup> étage, Centre-Ville, B.P. 1306, Pointe-Noire, République du Congo

Aux termes du procès-verbal de décision de la société Axess Offshore Norway AS en date du 22 mai 2025, reçu au rang des minutes de Maître Noël Mountou, Notaire à Pointe-Noire, le 30 juin 2025, sous le répertoire n°278/MN/025 et enregistré au Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre le 2 juillet 2025 sous le numéro 5097, folio 121/58, il a notamment été décidé de transférer le siège de la succursale, auparavant établi au «88 avenue du Général De Gaulle, B.P.: 1306, Centre-ville, Pointe-Noire» vers «Allée de Makimba, immeuble ARPCE, 3<sup>e</sup> étage, Centre-ville, B.P. 1306, Pointe-Noire».

Dépôt dudit procès-verbal a été effectué, sous le numéro CG-PNR-01-2025-D-01471, auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, qui a procédé à la modification de l'immatriculation de la succursale au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier en date du 28 octobre 2025, sous le numéro CG-PNR-01-2025-M-06819.

Pour avis,  
**Le Représentant de la succursale Axess Offshore Congo**

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE BRAZZAVILLE  
CABINET DE MONSIEUR LE GREFFIER  
EN CHEF

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité\* Travail\* Progrès

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la **SOCIETE ERI BRAZZA**, société à Responsabilité limitée au capital de 10 000 000 Francs CFA, dont le siège social est au n°01, avenue de la Révolution, Mfilou, Brazzaville et immatriculée au RCCM sous le n°**CG-BZV-01-2022-B12-00295**, le 30/12/2022;

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'assemblée générale extraordinaire de ladite société tenue en date à Brazzaville du 12 mai 2025, il a été délibéré et adopté la résolution portant dissolution anticipée de la **SOCIETE ERI BRAZZA**;

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du 02 septembre 2025, sous le n°**CG-BZV-01-2025-M-13930** aux fins de la dissolution de ladite société.

Pour insertion légale,

**Le Greffier en Chef, Chef de Greffe**

**Maître Jean Clément NGATALI**

## DECOUVERTE

## Aristide J. Johns, lauréat du Prix des Arts de créations poétiques à Abidjan

Après avoir décroché les Prix de champion de Brazzaville de Slam poésie en 2024, de champion du Congo la même année, puis classé quart de finaliste de la Coupe du monde de Slam poésie à Paris (France) en 2025, et en attendant de représenter le Congo à la Coupe d'Afrique de Slam prévue à Conakry, en Guinée, du 1<sup>er</sup> au 6 décembre 2025, l'artiste slameur congolais Aristide J. Johnson est lauréat du Prix des Arts de créations poétiques, en Côte d'Ivoire en 2025, par un jury de la Fédération ivoirienne de Slam et écrivains ivoiriens, qui a analysé plus de 125 poèmes envoyés par des slameurs et poètes africains. Ce prix vient s'ajouter à la marche poétique que gravit l'artiste pas à pas, avec humilité et détermination.

«Remporter un prix international comme celui obtenu à Abidjan, sur la terre ivoirienne, c'est bien plus qu'une victoire personnelle, mais celle de la parole congolaise, du slam congolais, de toute une génération d'artistes qui se battent pour que nos mots traversent les frontières. Ce prix, je le dédie à mon pays le Congo, à ses poètes, à sa jeunesse et à cette force intérieure. En tant que slameur congolais, je ressens une responsabilité, celle de prouver que le Slam africain n'est pas seulement une scène d'expression, mais une école de pensée, une arme de beauté, une discipline de cœur et de conscience», a fait savoir Aristide Johnson.

Ma préparation, a-t-il confié, «est à la fois physique, mentale et



Aristide J. Johnson

spirituelle. En tant que militaire, j'ai appris la rigueur, la discipline, et le dépassement de soi. En tant qu'artiste, j'apprends la sensibilité, l'écoute, la vérité du verbe. Je mêle ces deux mondes dans mon entraînement: des séances d'écriture intenses, du travail de diction, de souffle, de présence scénique, mais aussi des moments de méditation et d'observation du monde. Aucun slameur n'avait encore représenté le pays, la même année à ces deux compétitions majeures. Je ressens une immense gratitude et une responsabilité symbolique: je deviens le trait d'union entre deux continents, entre la scène mondiale et la scène africaine. Cela prouve que le talent congolais peut résonner sur tous les fronts. Je porte en moi la voix d'un peuple, d'une école, d'une nation qui croit en la puissance du verbe. Être ce premier poète, c'est aussi ouvrir une porte pour d'autres, pour que demain, de nouveaux slameurs congolais puissent rêver encore plus grand. Après les différents Prix remportés

au niveau national, aujourd'hui, ce Prix international des Arts de l'Ivoire vient s'ajouter à ma marche poétique».

S'agissant de la Coupe d'Afrique à Conakry, a-t-il dit, «je la prépare comme un soldat prépare une mission, mais avec la passion d'un poète. Je veux porter la voix du Congo avec fierté, dignité et émotion. Mais, le projet qui me tient le plus à cœur actuellement, c'est mon grand spectacle conceptuel, intitulé: "La messe est dite", prévu pour le 24 janvier 2026 à l'Institut français du Congo. C'est une célébration du verbe, une communion entre la poésie, la spiritualité et la performance. Et au-delà de ce spectacle, je prépare également une tournée panafricaine intitulée: "Eloquence des mots", pour relier les slameurs d'Afrique autour des valeurs de paix, de fraternité et de dignité. Je veux que le Congo devienne une terre de référence poétique, un phare culturel sur le continent».

Mes projets s'inscrivent dans une vision globale, celle de construire une culture forte, enracinée et ouverte», a-t-il affirmé. Aristide J. Johnson est né le 11 avril 2000 à Brazzaville, ancien enfant de troupe, promotion Lin Landry Emile Ondaye 2010-2017. Militaire de profession, il est lieutenant-ingénieur en logistique des transports et liaisons militaires, chargé des activités préscolaires, des traditions et des relations civilo-militaires à l'école militaire préparatoire général Leclerc.

Alain-Patrick MASSAMBA

## FINALEMENT LA DÉPOUILLE MORTELLE DE PIERRE MOUTOUARI SERA RAPATRIÉE

### La cour d'appel de Paris a tranché en faveur de Mme Tchicambou née Michaëlle Moutouari

Pourtant reconnue officiellement comme aînée de la famille, Michaëlle Moutouari a dû faire des pieds et des mains pour obtenir de haute lutte cette décision de justice contre ses quatre petites sœurs qui voulaient à tout prix enterrer leur défunt père, le monumental artiste musicien congolais Pierre Moutouari, en France.

Mais pour en arriver là, ça n'a pas été comme une lettre à la poste. Il a fallu deux procès:

Le premier, au tribunal d'Evry dans le 91 où habitait Pierre Moutouari de son vivant. Ici, Michaëlle Moutouari a fait valoir comme argumentaire, la volonté de son père d'être inhumé au pays, les rites et les coutumes africains et les exigences de la famille à respecter alors que la partie adverse a opposé comme éléments de défense, l'abandon de leur père de son vivant par Michaëlle Moutouari.

Convaincu par la consistance et la pertinence de l'argumentaire de Michaëlle Moutouari, le juge tranchera en faveur d'elle. Pourtant, sa petite sœur, Chimène Moutouari la plus téméraire des trois fera appel pour obtenir le renvoi de l'affaire au tribunal de Paris.

Au second procès, au tribunal de Paris, Michaëlle Moutouari défendra la même thèse tandis que la partie adverse l'accusera



Pierre Moutouari

d'avoir fait des atrocités sur leur père Pierre Moutouari de son vivant et de n'avoir pas été rassembleuse. En fin de compte, le tribunal de Paris prononcera son verdict en faveur de Michaëlle Moutouari. Par ailleurs, pour des besoins de conciliation l'organisation des obsèques sera attribuée à Chimène Moutouari. Toutefois, au delà des suites judiciaires de cette affaire, Michaëlle Moutouari et sa petite sœur Chimène Moutouari nouriraient un conflit de longue date qui affecterait tellement leurs relations qu'elles peineraient à faire taire leur ego.

Si Michaëlle Moutouari se targuerait d'être officiellement l'aînée de la famille et en voudrait énormément à son père qui de son vivant aurait caché pendant longtemps un lourd secret sur un enfant qu'il aurait eu avec une autre femme qui



Michaëlle Moutouari

aurait pu être l'aîné de la famille, Chimène Moutouari, quant à elle, avouerait reconnaître cet enfant comme aîné de la famille et narguerait sa grande sœur jusqu'à contester son statut d'aînée de la famille.

Il se pourrait que ce procès que d'aucuns qualifieraient de procès de la honte organisé en France ayant opposé des sœurs d'un même père soit la résultante d'une guerre larvée d'ego surdimensionné entre elles au détriment de la mémoire d'un immense Pierre Moutouari qui ne méritait pas tel déshonneur, tant Pierre Moutouari fut tellement grand de son vivant.

Simplice MATOUREL

(La Patte de l'expert)

## VALORISATION DU DOMAINE PORTUAIRE

### De nouvelles stratégies pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre

En avant pour de nouveaux paradigmes de gestion du domaine portuaire par une mise en valeur des infrastructures tenant compte des défis environnementaux et des enjeux économiques. C'est la noble ambition dévoilée par tous les participants au 45<sup>e</sup> Conseil annuel de l'Association de gestion des ports d'Afrique du centre et de l'ouest (AGPAOC) couplé à la 20<sup>e</sup> table-ronde des directeurs généraux des ports qui s'est tenu du 4 au 7 novembre à Pointe-Noire.

Ces assises ont eu pour cadre le majestueux et luxueux siège du Port autonome de Pointe-Noire (PAPN). Elles se sont déroulées sous l'autorité du Premier ministre de la République du Congo, Anatole Collinet Makosso. Ce, en présence de la ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, du Président en exercice de l'AGPAOC, le Ghanéen Mickaël Luguje, du secrétaire général de l'AGPAOC, l'Ivoirien Jean Marie Koffi, et de Séraphin Bhalat, directeur général du PAPN, et de bien d'autres responsables nationaux et internationaux. Ces retrouvailles ont connu la participation des 24 membres titulaires de l'institution, parmi lesquels l'Angola, la RDC, le Congo-Brazzaville, le Gabon, le Cameroun, la Guinée équatoriale, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Nigeria, le Bénin, le Togo, le Ghana, le Libéria et la Guinée.

Des membres associés tels que le Burkina Faso, Gabon Port Management du Gabon et le Conseil des chargeurs du Nigeria ainsi que des observateurs tels que la France le Maroc et l'Afrique du Sud ont également honoré de leur présence ce grand événement marquant un nouveau tournant dans l'histoire de l'AGPAOC créée en octobre 1972 avec la mission essentielle «de contribuer à l'amélioration de la

qualité des services portuaires pour un développement socio-économique durable des pays membres et de toute la sous-région ouest-africaine et du centre».

Une mission presque difficile à accomplir, en raison de moult défis. Et parmi ces défis se trouve en bonne place le problème de la très difficile gestion du domaine portuaire.

Construits dans de grandes agglomérations en perpétuelle croissance économique et démographique, plusieurs ports maritimes africains et même dans le monde sont souvent soumis à l'épreuve de l'occupation de leurs domaines en raison des pesanteurs interinstitutionnelles et les contraintes d'ordre social.

C'est donc en raison de ce difficile contexte que l'événement a été placé sous le thème «Réinventer la gestion domaniale portuaire: vers une autre valorisation durable et résiliente des infrastructures portuaires face aux défis économiques et environnementaux».

#### Des investissements en lien avec les ODD

D'où l'impérieuse nécessité d'une exploitation portuaire qui tienne compte de ces nouvelles réalités. «Nos ports sont bien plus que des infrastructures; ils sont des phares économiques, des nœuds logistiques et des plateformes sociales. Ils sont les carrefours de nos échanges, les catalyseurs de notre croissance et les témoins de notre



Photo de famille autour du Premier ministre



La rencontre s'est déroulée dans une ambiance très conviviale. Il va sans dire que s'il y a un choix à faire, il faut retenir la photo de famille

ambition collective. En favorisant une exploitation harmonieuse du domaine portuaire, nous devons veiller à maintenir le cap entre prospérité économique, inclusion sociale et protection de l'environnement. À cet effet, je loue les efforts de l'AGPAOC qui œuvre à la promotion de la coopération interportuaire

et qui encourage les investissements durables», a déclaré, dans son mot d'ouverture des travaux, Anatole Collinet Makosso.

«Je formule le vœu que nos débats soient francs, constructifs et orientés vers les solutions partagées, car dans la solidarité, la coopération et l'innovation

pourront nous permettre de bâtir nos ports africains modernes, performants, résilients et pleinement engagés dans l'atteinte des Objectifs du développement durable de notre continent», souhaitait Martin Boguikouma, directeur général de l'Office des ports et rades du Gabon (OPRAG), dans son mot d'ouverture, en tant que président de la table-ronde des directeurs généraux. Ces assises ont ainsi été marquées par la tenue d'une série de sessions sur plusieurs thématiques. C'est le cas de «Réformer les cadres légaux et fiscaux pour projeter le domaine portuaire africain dans les chaînes de valeur d'avenir», «Investir, opérer et optimiser les activités portuaires-Retours d'expérience du secteur privé en Afrique et ailleurs», «Élaborer des stratégies portuaires résilientes» et «Anticiper pour se prémunir: protéger le domaine portuaire sans le contraindre».

Ainsi, «ayant pris acte» des communications d'experts et orientations d'autorités, les participants ont abouti à la conclusion selon laquelle, «Le port et la ville doivent appréhender ensemble les planifications spatiales d'espaces disputés. Dans ce contexte, la valorisation du domaine portuaire ne relève plus d'une simple gestion administrative, mais d'un pilotage concerté et collaboratif associant gouvernance publique, opérateurs privés et acteurs territoriaux», peut-on lire, dans le compte rendu des travaux lu par Jean Marie Koffi, secrétaire général de l'AGPAOC.

Vingt recommandations pour l'avenir D'où la formulation de 20 recommandations dont la principale est: «La révision des textes fondamentaux de l'AGPAOC pour garantir davantage de flexibilité, d'efficacité et de sécurité juridique». Il a également été recommandé, entre autres, «l'impératif d'une meilleure collecte et harmonisation des données portuaires sous-régionales», «la capitalisation de l'expertise et des travaux des associations en matière de déve-

loppement durable», «l'engagement des démarches pour la certification environnementale et de réduction de l'empreinte carbone» et «Intensification de la coopération avec des institutions internationales (Organisation Maritime Internationale, Association panafricaine de coopération portuaire, Association internationale des Ports et Harbours, etc.)».

Si l'AGPAOC a félicité le PAPN pour l'organisation «réussie» des assises, la structure dirigée par Séraphin Bhalat depuis juin 2015 a également reçu de l'organisation le prix de meilleur trafic transit au titre de l'année 2024. À la grande satisfaction de l'État congolais qui attribue ce mérite à un management efficient du PAPN. «Cela traduit la vision éclairée d'un homme, à savoir: Son Excellence Monsieur Denis Sassou-Nguesso, Président de la République, Chef de l'État. Ce, à travers sa volonté constante d'arrimer le port de Pointe-Noire aux standards internationaux et de consolider son positionnement de porte océane de l'Afrique centrale», a déclaré la ministre Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, dans son mot de clôture.

Et si les conclusions et les engagements étaient traduits dans les faits? Ce 45<sup>e</sup> conseil annuel de l'AGPAOC devrait, à coup sûr, constituer un nouveau tournant, mais surtout un tournant décisif dans l'histoire de cette institution internationale qui, en à peine un demi-siècle d'existence, aura relevé plusieurs défis comme la modernisation des infrastructures portuaires héritées pour la plupart de la colonisation.

Mais beaucoup reste à faire, notamment les solutions durables et définitives à la problématique de la gestion durable du domaine portuaire. Le 46<sup>e</sup> Conseil annuel de l'AGPAOC devrait faire davantage bouger les lignes! Et ce n'est pas la volonté qui fera défaut, les ressources peut-être.

## HANDBALL

## Stop aux manifestations «non autorisées»

Au terme des travaux du conseil inaugural couplé au congrès de travail tenu le mardi 4 novembre 2025 à Brazzaville, la Fédération congolaise de handball (FECOHAND) désormais dirigée par Ambroisine Linda Noumazalaye a revisité les statuts de l'instance, adopté des réformes et des résolutions. La FECOHAND n'a pas fini d'étonner. Comme si elle voulait corriger des anomalies, elle n'hésite pas à taper du poing sur la table. Après avoir fait entériner son retrait de la Chambre de conciliation et d'arbitrage du sport (CCAS), elle s'est attaquée à un autre dossier. Et non des moindres. Il s'agit des dispositions réglementaires encadrant les activités privées liées au handball. Des groupements organiseraient des compétitions sans son autorisation. Pour conjurer ce phénomène, la Fédération a placé un obstacle. Désormais, pour prétendre organiser une manifestation sportive, toute entité privée devra d'abord obtenir le visa fédéral. Sans cela, elle encourt des sanctions, notamment une forte amende. Des sanctions sont prévues aussi pour les clubs et joueurs participant à ces compétitions. Une façon de freiner net, «les élans autonomistes» des uns et des autres. La FECOHAND, pour tout dire, voudrait dissuader les candidats aux compéti-



Ambroisine Linda Noumazalaye (au milieu)

tions parallèles. Les congressistes ont applaudi des deux mains.

Un autre dossier : celui de la participation volontaire des équipes aux compétitions africaines interclubs. Désormais aussi, le dossier d'inscription du club intéressé passera par le secrétariat de la FECOHAND. Il ne sera plus question de l'envoyer directement à la Confédération africaine de handball (CAHB), a précisé le secrétaire général approché par Radio Congo. Abordant le volet révision des statuts, celui-ci a donné quelques indications sur les conditions d'éligibilité au poste de président de la fédération.

La création d'une Ligue professionnelle à Brazzaville est

l'une des réformes adoptées à ces premières retrouvailles de l'ère Noumazalaye. Objectif : «garantir un cadre contractuel aux athlètes, renforcer la compétitivité locale et attirer des partenaires économiques».

Un plan quadriennal de développement, le budget 2025-2026, la levée des sanctions disciplinaires et un appel à l'unité ont été adoptés. Les assises du 4 novembre marquent aussi la relance des activités.

En rappel, Ambroisine Linda Noumazalaye et son équipe ont été portés à la tête de la FECOHAND le 16 août 2025. Au terme d'une assemblée générale électorale pleine de rebondissements.

Franck SOUAPIBOU

## ANNONCE LEGALE

Maître André POBA, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise, 377 avenue Jacques OPANGAULT, Hôtel Suite-Sweet, 1<sup>er</sup> étage, en face de l'immeuble Jean-Pierre THYSTERE TCHICAYA, Téléphone : (242) 06 632 40 06/E-mail : andrenaveck9@gmail.com.

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date à Pointe-Noire du quatorze octobre deux mille vingt-cinq, répertorié au numéro **1097/ AGE 009/2025** enregistré à Pointe-Noire, Loandjili, le vingt-sept octobre de la même année, **Folio 197/15 numéro 2740** ;

Les associés de la société **SMITHI CONGO Sarl**, Société à Responsabilité Limitée au capital de **1.000.000 francs Cfa**, dont le siège est à Pointe-Noire, quartier Centre-Ville, Rue Marcel BABINDAMANA, Rond-point Kassaï derrière les anciens bureaux de la CNSS.

Réunis en Assemblée générale extraordinaire Conformément aux dispositions légales et statutaires, décident, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance sur certaines opportunités d'affaires qui s'offrent à la société, d'adoindre à l'objet social, à compter de ce jour, l'activité ci-après de la Société **SMITHI CONGO Sarl** :

• Transformation de bois.

La Société a désormais pour objet social les activités ci-après :

• Construction, Bâtiment et Travaux publics (BTP) et activités annexes ;

• Transformation de bois.

**R.C.C.M CG-PNR- 01-2018-B12-00159.**

Pour avis,  
Le Notaire.



**ASSOCIATION CONGOLAISE POUR LE BIEN ETRE FAMILIAL**  
Membre accrédité de l'IPPF depuis 1998  
Partenaire de Mise en Œuvre (PMO) du PPSAC VI en République du Congo  
49 AV. de la Base, Batignolles, B.P. 945 - BRAZZAVILLE  
Tel (242) 06 982 88 45 / 06 710 65 13  
E-mail : [acbef@yahoo.fr](mailto:acbef@yahoo.fr) Site web : [www.acbef.com](http://www.acbef.com)  
République du CONGO



## Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la constitution d'une base de données de fournisseurs et prestataires agréés de l'ACBEF

Réf. : \_\_\_\_\_/ACBEF/DE/DAF/DAL-25

Dans le cadre du renforcement de son système d'approvisionnement et en vue de faciliter l'acquisition de biens et services dans le respect des principes de transparence, d'efficacité et de compétitivité, l'Association Congolaise pour le Bien-Être Familial (ACBEF) lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de la constitution sa base de données de fournisseurs et prestataires agréés pour les exercices budgétaires 2026 et 2027.

Aussi l'ACBEF informe tous les anciens et nouveaux fournisseurs, prestataires de services, entrepreneurs et consultants qui souhaitent être dans sa base des fournisseurs, de déposer leur dossier de candidature sous pli fermé à la Directrice Exécutive de l'ACBEF ou à la poste dans la Boîte Postale : 945 - Brazzaville.

Cette base servira de référence pour les consultations restreintes et les appels d'offres lancés par l'ACBEF pour ses différentes activités sur le territoire.

### I. Domaines concernés :

Les fournisseurs intéressés peuvent soumettre leur candidature dans un ou plusieurs des domaines suivants :

1. Vente et livraison de matériel informatique, visuel et bureautique
2. Vente et livraison de consommables bureautiques et informatiques
3. Vente et livraison de mobiliers de bureau
4. Vente de matériels roulants, Electroménagers, Electrogènes et Electroniques
5. Travaux de construction et de réhabilitation (Maçonnerie, Soudure, Menuiserie, Peinture, etc.)
6. Services de transport et logistique (Transport routier, ferroviaire, maritime, aérien ; Manutention ; Consignations et opération de transit)
7. Services d'impression, de reproduction et de reliure
8. Services d'imprimerie numérique, Décoration et Sérigraphie
9. Services de communication organisationnelle et événementielle
10. Services de système de gestion informatique et Réseau et télécommunication
11. Infographie
12. Services de restauration

13. Services de location de véhicules

14. Services d'entretien et maintenance des locaux (climatisation, électricité, plomberie, nettoyage des espaces, etc.)

15. Services d'entretien et maintenance du matériel (Matériels informatiques, Matériels Médicaux, Matériels Roulants Auto, Matériels de communication)

16. Fourniture de kits alimentaires et non alimentaires (Commerce général)

17. Fourniture d'eau potable et Minérale

18. Station services des produits pétroliers

19. Services de courtier (Agence Immobilière, Agence de voyage et touristique)

20. Reportage photo et vidéo

21. Vente des équipements médicaux, réactifs et consommables de laboratoire, consommables médicaux

22. Hygiène, Sécurité et Environnement (Prestations de gardiennage, Dératisation et entretien des locaux ; Vente de matériel de sécurité des locaux, etc.)

23. Hébergement et Salles de conférences

24. Consultance et Honoraires (Cabinet international d'audit, Cabinet d'avocat)

25. Presse (Radio, Télévision et Ecrite).

### II. Dossier de candidature :

Les candidats intéressés sont invités à soumettre un dossier comprenant :

- Lettre de manifestation d'intérêt adressée au Directeur Exécutif de l'ACBEF
- Présentation de la structure ou du Prestaire (Nom et Prénoms, raison sociale, date de création ou Date de naissance, forme juridique, localisation géographique, téléphone)
- Les copies des pièces administratives en cours de validité (carte Opérateur Economique, carte d'artisan, Quitus fiscal, Registre de Commerce et de Crédit Mobilier, Acte de naissances ou Carte Nationale d'Identité)
- Expérience et qualification dans le domaine choisi (Accusé de réception des Bons de Commande, Attestations d'exécution des services,

procès-verbal de réception, Bon de livraison, etc.)

- Relevé d'identité bancaire
- Numéro d'Identification Unique (NIU)
- Catalogues ou fiches techniques selon les cas
- Toute autre documentation pertinente

### III. Modalités de soumission :

- Date limite de dépôt : 05 Janvier 2026 à 15 heures 00
- Lieu de dépôt (plusieurs possibilités offertes) :
  - Dépôt physique à l'adresse suivante : 49, Avenue de la Base, Batignolles, Mougali, Brazzaville ;
  - Dépôt par la poste à travers la Boîte Postale N° 945 Brazzaville ;
  - Dépôt par courriel à l'adresse email suivante : [acbef@yahoo.fr](mailto:acbef@yahoo.fr)
- Mention d'inscription sur le pli fermé / Objet du message (pour les soumissions des copies électroniques) : AMI pour la constitution d'une base de données de fournisseurs et prestataires agréés de l'ACBEF - [Nom ou dénomination ou raison sociale de l'entreprise avec le domaine d'activités concerné]

**N.B : Si vous êtes spécialisés dans plusieurs domaines, vous devez constituer un dossier pour chacun d'eux.**

### IV. Critères de sélection :

Les dossiers seront évalués sur la base des critères suivants :

- Conformité administrative
- Expérience et références
- Capacité technique et financière
- Réactivité et disponibilité

### V. 5. Remarques importantes :

Cet AMI ne constitue pas un appel d'offres et ne donne lieu à aucun engagement contractuel de la part de l'ACBEF. Seuls les Fournisseurs, Prestataires et Consultants présélectionnés seront contactés et notifiés pour des consultations ultérieures.

L'ACBEF se réserve le droit de rejeter toute candidature non conforme.

Fait à Brazzaville, le 07 novembre 2025

Le Directeur Exécutif  
Georges EBATA

CONFÉRENCE DES PAYS AFRICAINS PRODUCTEURS DE PÉTROLE

# Différentes options de collaboration entrevues pour donner une assise au contenu local

En partenariat avec le ministère des Hydrocarbures du Gouvernement congolais, l'Organisation des producteurs de pétrole africains ou African petroleum producers' organization (APPO), dont le siège est à Brazzaville, a organisé du 4 au 7 novembre 2025, la 4<sup>e</sup> édition de la Conférence et exposition de l'APPO sur le contenu local en Afrique, dans la commune de Kintélé (Brazzaville). Objectifs: discuter des différentes options de collaboration et partager les expériences sur les cadres légaux, réglementaires et les stratégies de contenu local dans le secteur pétrolier et gazier des pays membres de l'Organisation, avec le Vénézuéla. Il a été question de démystifier le domaine pétrolier et gazier suivant la vision panafricaine, afin d'intégrer un nouveau modèle en Afrique.



Une vue des panélistes au deuxième jour des conférences

Les différents panels, qui se sont succédé, ont mis en lumière le rôle essentiel des régulateurs dans la promotion et la facilitation du développement du contenu local, le long de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur pétrolier et gazier.

Le contenu local regroupe l'ensemble des actions et initiatives visant à promouvoir et à accroître l'utilisation des ressources humaines et matérielles locales; des biens et services locaux et des

tissements en emplois, opportunités et prospérité pour les Africains; faire de l'Afrique un modèle du

contenu local. C'est très important, car très souvent les multinationales viennent faire l'explora-



Des panélistes posant à la fin des débats

mement des ressources pétrolières. Malheureusement, jusqu'à un passé relativement récent, elle ne disposait pas des capacités techniques pouvant lui permettre d'extraire, elle-même, les hydrocarbures. C'est pourquoi, elle faisait appel à l'expertise des multinationales pour pouvoir exploiter son pétrole. Aujourd'hui, il est question de mettre en place une plateforme dans laquelle on doit trouver

par l'implémentation d'un certain nombre de leviers qui doivent permettre de fonctionner. L'ensemble de ces activités est souvent exercé par les multinationales étrangères. C'est pourquoi, beaucoup de pays ont mis en place des règles pour accompagner les entreprises locales. Et, c'est le but du contenu local dont l'objectif visé, par tous les pays africains, est de fédérer l'ensemble



Des participants triés sur le volet pour suivre les différentes conférences

entreprises africaines, tout comme la formation et le développement des compétences locales, le transfert de technologie et le renforcement des capacités des entreprises africaines productrices de pétrole en Afrique. Le but à terme étant d'accroître la valeur ajoutée locale dans toute la chaîne des activités pétrolières et gazières. Des échanges, il ressort que le contenu local, c'est entre autres transformer les inves-

contenu local par l'innovation, la compétitivité et la durabilité de sorte que l'Afrique ait une économie plus inclusive et une souveraineté renforcée. Sylvain Olam Ndong, directeur de cabinet du ministre du pétrole et du gaz du Gabon et panéliste, a édifié les participants sur le «comment faire pour que les pays africains puissent bénéficier de leurs ressources pétrolières?» Une question soulevée à ce forum. Selon lui, «il faut effectivement développer le

tion et l'exploitation du pétrole en engrangeant tous les fruits lesquels bénéficient en grande partie à l'Occident. De nos jours, les Africains doivent faire en sorte qu'une partie sinon plus de la moitié des revenus issus du secteur pétrolier soient bénéfiques aux populations locales. C'est cela la stratégie et c'est ce qui explique l'insistance des gouvernants sur le développement du contenu local. Pour ce faire, les pays africains doivent absolu-

ment prendre conscience qu'ils doivent développer le contenu local, en favorisant les sociétés locales qui exercent dans le secteur pétrolier, et en leur donnant la possibilité de pouvoir exécuter certains marchés.» Les PME, a-t-il poursuivi, sont des entreprises qui créent plus de la valeur. Il faut que tout soit mis en œuvre par les Etats pour que ces différentes entreprises puissent créer de la valeur. Le contenu local est l'une des priorités et l'Afrique dispose énor-

des sociétés locales, dont les actionnaires sont des locaux pour qu'elles puissent développer l'expertise nationale afin que le pétrole bénéficie plus, au final, aux pays africains. Gora Lô, coordonnateur du comité du contenu local, au Sénégal, panéliste, a relevé que «beaucoup de pays ont mis en place un cadre légal réglementaire, un cadre institutionnel pour appliquer les principes du contenu local, mais la mise œuvre pose problème. Celle-ci passe

de ces législations pour avoir un contenu local africain. Il faut privilégier beaucoup plus les entreprises locales africaines pour le développement du continent africain. Il ne faut pas se leurrer, seuls les Africains peuvent développer leurs propres pays». Les pays producteurs de pétrole africains ont décidé pour rendre opérationnel le contenu local de mettre en place une Banque africaine de l'énergie pour booster le contenu local.

CONFÉRENCE DES PAYS AFRICAINS PRODUCTEURS DE PÉTROLE

# Faire du Contenu local un modèle du continent africain

Les travaux de la 4<sup>e</sup> édition de la Conférence et des expositions sur le Contenu local en Afrique (CECLA), co-organisée par le ministère des Hydrocarbures et l'African petroleum producers' organization (APPO) ou organisation des producteurs de pétrole africains, avec d'autres partenaires sur le thème générique : «Améliorer le cadre des biens et services de qualité, levier stratégique pour maximiser la participation africaine dans l'industrie pétrolière et gazière», ont pris fin vendredi 7 octobre 2025, à Kintélé, à Brazzaville.

La cérémonie de clôture a été présidée par Bruno Jean Richard Itoua, ministre des Hydrocarbures, en présence de sa collègue Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre des Petites, moyennes entreprises et de l'artisanat, des autres ministres du pétrole des pays membres de l'APPO, ainsi que des responsables de cette organisation. On a noté également la présence, entre autres, des directeurs généraux des entreprises pétrolières, des administrations publiques et privées. Selon les recommandations adoptées, il est prévu des actions futures en vue d'une meilleure participation africaine dans l'industrie pétrolière et gazière, à travers le contenu local, concept regroupant l'ensemble des actions et initiatives visant à promouvoir et à accroître l'utilisation des ressources humaines et matérielles locales, des biens et services et des entreprises locales. Après une série de panels tenus du 4 au 7 novembre 2025, lesquels ont permis de débattre, de discuter des succès et défis rencontrés dans la promotion de la participation locale à l'industrie pétrolière et gazière, avec des biens et services de qualité et de partager des expériences, ainsi que des points de vue sur les partenariats, tant au niveau local qu'au-delà des frontières, la Conférence a accouché des perspectives prometteuses. Les interventions et discussions ont mis l'accent sur les moyens de créer

une collaboration et de pérenniser celle-ci entre les fournisseurs publics et privés en Afrique. Désormais, la participation locale devra être mise en exergue lors de la mise en œuvre des responsabilités sociales et des exigences liées au contenu local. Le rapport final de cet événement a révélé que les objectifs ont été atteints et les attentes de tous comblées. Les conclusions et des recommandations obtenues visent l'échelle du continent dans le domaine de l'industrie et de l'énergie. Les statistiques produites par le comité d'organisation montrent de façon générale que: 19 pays ont été présents, 45 centres d'exposition ont été à ce rendez-vous, le nombre de participants a été de 1.276; le nombre de conférenciers, panélistes et modérateurs de 84; le nombre des visiteurs par jour de 350 et le nombre de sponsors de 25. L'objectif principal s'est résumé ainsi: changer des points de vue, partager des expériences et mettre en valeur les capacités pour améliorer l'approvisionnement local des biens et services de qualité tout au long de la chaîne de valeur de l'industrie pétrolière et gazière. La Conférence a traité nombre de questions liées à la gestion et à la promotion du Contenu local tout au long de la chaîne de valeur de l'industrie du pétrole et du gaz de l'Afrique. Des recommandations ont été formulées en vue de renforcer le développement du contenu local. On peut citer entre autres:

- développer les mécanismes et les mesures



Des membres du Gouvernement à la fin des travaux



Les officiels immortalisant la 4<sup>e</sup> édition de la CECLA, après la cérémonie de clôture

de réalisation en matière du contenu local dans les pays membres; promouvoir l'amélioration et la mise en œuvre des politiques et des stratégies efficaces en matière de contenu local dans l'industrie pétrolière et gazière en Afrique, en particulier dans les pays membres de l'APPO;

- renforcer la capacité des productions africaines à fournir des biens et services de qualité à l'industrie pétrolière et gazière garantissant ainsi leur compétitivité et leur durabilité;
- faciliter l'accès aux financements et à la technologie et à l'expertise pour les entreprises locales en favorisant l'innovation de l'entrepreneuriat;
- créer les opportunités de développement, des compétences et de transfert de technologies et de connaissances en consultant une main d'œuvres et des entreprises africaines compétentes pour le secteur pétrolier et gazier;
- encourager la collaboration entre les entreprises

internationales et locales en favorisant les co-entreprises et le partenariat gagnant-gagnant;

- soutenir l'harmonisation des exigences et de réglementation en matière du contenu local sur le continent africain;
- favoriser les initiatives collaboratrices de richesse, de développement et de l'innovation qui répondent aux besoins et aux défis spécifiques auxquels est confrontée l'industrie africaine du pétrole et du gaz;
- encourager les partenariats public - privé entre les entrepreneurs afin de renforcer la capacité et la qualité des biens et services liés à l'industrie;
- et enfin, suivre les progrès et partager les meilleures pratiques en matière de développement et de gestion du contenu local en garantissant l'efficacité, la transparence et la responsabilité sociétale et environnementale.

Ces recommandations sont constitutives de la Déclaration de Brazzaville, signée

par les membres du Conseil des ministres de l'APPO. Celle-ci invite toutes les parties prenantes à œuvrer ensemble dans un esprit de collaboration, de coopération et de respect mutuel à la réalisation d'une vision commune. Clôurant les travaux, Bruno Jean Richard Itoua, exhortant les participants, a déclaré: «L'ambition légitime qui a prévalu au choix du thème de cette conférence est de développer l'intégration du contenu local au sein de l'industrie pétrolière et gazière au profit des populations africaines. Au terme de cette conférence, nous pouvons affirmer que la promotion et le développement, l'accès au financement, l'exigence des compétences et le transfert des technologies ont désormais des outils d'application pratique pour mettre le contenu local africain sur le piédestal de la croissance».

Avant de se quitter, les responsables ont visité les différents stands d'exposi-

tion. Deux tableaux d'art symbolisant les textes en vigueur de l'APPO et l'exploitation pétrolière en Afrique ont été remis au ministre Bruno Jean Richard Itoua en sa qualité de président sortant du Conseil des ministres de l'APPO. Le Conseil des ministres à Brazzaville a procédé en effet à la désignation d'un nouveau secrétaire de l'Organisation des pays africains producteurs de pétrole, de nationalité algérienne, pour un mandat de 2026 à 2028. Ce conseil a aussi désigné le nouveau président en exercice de l'APPO qui prendra ses responsabilités en janvier 2026. Il s'agit du ministre de la Côte d'Ivoire des Mines, des hydrocarbures et de l'énergie. La vice-présidence sera assurée par la ministre d'Etat, ministre des hydrocarbures de la République Démocratique du Congo (RDC).